Second Session
Thirty-seventh Parliament, 2002

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Social Affairs, Science and Technology

Chair:
The Honourable MICHAEL KIRBY

Thursday, November 21, 2002

Issue No. 5

Third meeting on Bill C-12:
Bill C-12, An Act to promote physical activity and sport

Second meeting on Bill C-8:
Bill C-8, An Act to protect human health and safety and the environment by regulating products used for the control of pests

INCLUDING:
THE FOURTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-12)

APPEARING:
The Honourable Paul De Villers, P.C., M.P.,
Secretary of State (Amateur Sport)

WITNESSES:
(*See back cover*)

Deuxième session de la
trente-septième législature, 2002

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Affaires sociales, des sciences et de la technologie

Président:
L'honorable MICHAEL KIRBY

Le jeudi 21 novembre 2002

Fascicule n^{o} 5

Troisième réunion concernant:
Le projet de loi C-12, Loi favorisant l'activité physique et le sport

Deuxième réunion concernant:
Le projet de loi C-8, Loi visant à protéger la santé et la sécurité humaines et l'environnement en réglementant les produits utilisés pour la lutte antiparasitaire

Y COMPRIS:
LE QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-12)

COMPARAÎT:
L'honorable Paul De Villers, c.p., député,
secrétaire d'État (Sport amateur)

TÉMOINS:
(*Voir à l'endos*)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON OCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

The Honourable Michael Kirby, *Chair*

The Honourable Marjory LeBreton, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Carstairs, P.C.	Léger
(or Robichaud, P.C.)	* Lynch-Staunton
Cook	(or Kinsella)
Cordy	Mahovlich
Fairbairn, P.C.	Morin
Keon	Murray, P.C.
Kinsella	Roche

**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Morin substituted for that of the Honourable Senator Callbeck (*November 21, 2002*).

The name of the Honourable Senator Murray substituted for that of the Honourable Senator Di Nino (*November 21, 2002*).

The name of the Honourable Senator Mahovlich substituted for that of the Honourable Senator Morin (*November 21, 2002*).

The name of the Honourable Senator Cordy substituted for that of the Honourable Senator Mahovlich (*November 21, 2002*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: L'honorable Michael Kirby

Vice-présidente: L'honorable Marjory LeBreton

et

Les honorables sénateurs:

* Carstairs, c.p.	Léger
(ou Robichaud, c.p.)	* Lynch-Staunton
Cook	(ou Kinsella)
Cordy	Mahovlich
Fairbairn, c.p.	Morin
Keon	Murray, c.p.
Kinsella	Roche

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Morin substitué à celui de l'honorable sénateur Callbeck (*le 21 novembre 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Murray substitué à celui de l'honorable sénateur Di Nino (*le 21 novembre 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Mahovlich substitué à celui de l'honorable sénateur Morin (*le 21 novembre 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Cordy substitué à celui de l'honorable sénateur Mahovlich (*le 21 novembre 2002*).

Published by the Senate of Canada

Available from: Communication Canada
Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

En vente:
Communication Canada – Édition Ottawa (Ontario) K1A 0S9

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, November 21, 2002
(5)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met at 11:05 a.m., this day, in room 705, Victoria Building, the Chair, the Honourable Michael Kirby, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cook, Cordy, Fairbairn, P.C., Keon, Kirby, LeBreton, Léger, Mahovlich, Morin, Murray, P.C. and Roche (11).

Other senators present: The Honourable Senators Gauthier and Gustafson (2).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Sam Banks, Anthony Jackson and Monique Hébert.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, October 23, 2002, the committee continued its consideration of Bill C-12, An Act to promote physical activity and sport. (*For complete text of Order of Reference see Proceedings of the Committee, Issue No. 3, dated November 7, 2002.*)

APPEARING:

The Honourable Paul DeVillers, P.C., M.P., Secretary of State (Amateur Sport).

WITNESSES:

From Sport Canada:

Mr. Lane MacAdam, Director General;

Mr. Roger Charland, Legal Counsel.

The Chair made a statement.

Mr. De Villiers made a statement and, together with the other witnesses, answered questions.

It was agreed — That the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-12.

It was agreed — That the preamble and clause 1 stand.

It was agreed — That clauses 2-8 carry.

It was agreed — That clause 9 carry, on division.

It was agreed — That the committee revert to clause 5.

It was agreed — That clause 5 carry, on division.

It was agreed — That clauses 10 through 34 carry.

The Honourable Senator Roche moved that clause 35 be deleted.

The question being put on the motion, it was negatived.

It was agreed — That clause 35 carry, on division.

It was agreed — That clauses 36 through 40 carry, on division.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le jeudi 21 novembre 2002
(5)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à 11 h 05, dans la pièce 705 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Michael Kirby (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Cook, Cordy, Fairbairn, c.p., Keon, Kirby, LeBreton, Léger, Mahovlich, Morin, Murray, c.p., et Roche (11).

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Gauthier et Gustafson (2).

Également présents: De la Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement: Sam Banks, Anthony Jackson et Monique Hébert.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 23 octobre 2002, le comité poursuit son examen du projet de loi C-12, Loi favorisant l'activité physique et le sport. (*L'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 3 du comité en date du 7 novembre 2002.*)

COMPARAÎT:

L'honorable Paul DeVillers, c.p., député, secrétaire d'État (Sport amateur).

TÉMOINS:

De Sport Canada:

M. Lane MacAdam, directeur général;

M. Roger Charland, conseiller juridique.

Le président fait une déclaration.

M. De Villers fait une déclaration et, de concert avec les témoins, répond aux questions.

Il est convenu — Que le comité entreprenne l'étude article par article du projet de loi C-12.

Il est convenu — De reporter l'étude du préambule et de l'article 1.

Il est convenu — D'adopter les articles 2 à 8.

Il est convenu — D'adopter l'article 9 avec dissidence.

Il est convenu — De réexaminer l'article 5.

Il est convenu — D'adopter l'article 5 avec dissidence.

Il est convenu — D'adopter les articles 10 à 34.

L'honorable sénateur Roche propose que l'article 35 soit supprimé.

La question, mise aux voix, est rejetée.

Il est convenu — D'adopter l'article 35 avec dissidence.

Il est convenu — D'adopter les articles 36 à 40 avec dissidence.

It was agreed — That the preamble and clause 1 carry, on division.

It was agreed, on division, — That Bill C-12 be reported back to the Senate without amendment.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, October 23, 2002, the Committee began its consideration of Bill C-8, *An Act to protect human health and safety and the environment by regulating products used for the control of pests*. (*For complete text of Order of Reference see Proceedings of the Committee, Issue No. 3, dated November 7, 2002*.)

WITNESSES:

From the Canadian Federation of Agriculture:

Mr. Robert Friesen, President.

Ms. Nicole Howe, Environmental Policy Analyst.

The Chair made a statement.

Mr. Friesen made a statement and, together with Ms. Howe, answered questions.

It was moved by Senator Cordy — That the committee concur in the following budget applications for the purpose of its consideration of legislation and that the Chair, be authorized to submit the said budget to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration for its consideration:

Professional and Special Services	$ 7,500
Transportation and Communications	$ 2,500
Other Expenditures	$ 500
Total	**$ 10,500**

The question being put on the motion, it was adopted.

At 1:16 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Il est convenu — D'adopter le préambule et l'article 1 avec dissidence.

Il est convenu, avec dissidence — De faire rapport du projet de loi C-12 au Sénat, sans amendement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 23 octobre 2002, le comité entreprend l'examen du projet de loi C-8, *Loi visant à protéger la santé et la sécurité humaines et l'environnement en réglementant les produits utilisés pour la lutte antiparasitaire*. (*L'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 3 du comité en date du 7 novembre 2002*.)

TÉMOINS:

De la Fédération canadienne de l'agriculture:

M. Robert Friesen, président.

Mme Nicole Howe, analyste des politiques environnementales.

Le président fait une déclaration.

M. Friesen fait une déclaration et, de concert avec Mme Howe, répond aux questions.

Le sénateur Cordy propose — Que le comité adopte le budget suivant pour l'examen des mesures législatives, et que le président soit autorisé à présenter le budget au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration:

Services professionnels et spéciaux	7 500 $
Transports et communications	2 500 $
Autres dépenses	500 $
Total	**10 500 $**

La question, mise aux voix, est adoptée.

À 13 h 16, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

La greffière du comité,

Catherine Piccinin

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, November 21, 2002

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

FOURTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-12, *An Act to promote physical activity and sport,* in obedience to the Order of Reference of Wednesday, October 23, 2002, has examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 21 novembre 2002

Le comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-12, *Loi favorisant l'activité physique et le sport,* conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 23 octobre 2002, a étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans modifications.

Respectueusement soumis,

La vice-présidente,

MARJORY LEBRETON

Vice-Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, November 21, 2002

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-12, to promote physical activity and sport and Bill C-8, to protect human health and safety and the environment by regulating products used for the control of pests, met this day at 11:05 a.m. to give consideration to the bills.

Senator Michael Kirby (*Chairman)* in the Chair.

[*English*]

The Chairman: Senators, we are here today to continue our discussion on Bill C-12, an act to promote physical activity and sport. We have the minister, the Honourable Paul DeVillers, the Secretary of State for Amateur Sport, appearing, and with him is Lane MacAdam, Director General of the Sports Directorate.

Thank you very much for coming, minister. Senators, I will ask the minister to begin with an opening statement, a copy of which has been has been distributed to everyone. We will then turn to questions. Minister, please proceed with your opening statement.

The Honourable Paul DeVillers, Secretary of State, Amateur Sport: Mr. Chair, as you have indicated, I have with me Mr. Lane MacAdam, the Director General of Sport Canada. With us is Mr. Roger Charland, who is with the Department of Justice working with Heritage. It is indeed a pleasure for me to be here at this committee to review Bill C-12.

[*Translation*]

Under Bill C-12, Canadians will be able to count on a sport system which meets their ambitions. It represents the common vision of our citizens, athletes, officials, coaches, national sports organizations, volunteers and all levels of government. This bill marks the beginning of a new chapter in the sporting history of Canada.

The existing Fitness and Amateur Sport Act goes back to 1961. Of course, it has served our country well. However, you will no doubt agree that it is high time to modernize the act and that is what we are doing with Bill C-12.

[*English*]

Over the past 40 years, training techniques have become more specialized; our knowledge of the human body has improved. Sport equipment has undergone important changes. Today's athletes are developing in a world that seems light-years away from the 1960s.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 21 novembre 2002

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie auquel a été renvoyé le projet de loi C-12, Loi favorisant l'activité physique et le sport, et le projet de loi C-8, Loi visant à protéger la santé et la sécurité humaines et l'environnement en réglementant les produits utilisés pour la lutte antiparasitaire, se réunit aujourd'hui à 11 h 05 pour en faire l'examen.

Le sénateur Michael Kirby (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président: Chers collègues, nous sommes réunis aujourd'hui pour poursuivre notre discussion sur le projet de loi C-12, Loi favorisant l'activité physique et le sport. Nous allons entendre le ministre, l'honorable Paul DeVillers, secrétaire d'État au Sport amateur, qui est accompagné de Lane MacAdam, directeur général de Sport Canada.

Monsieur le ministre, je vous remercie d'être là. Chers collègues, je vais demander au ministre de nous donner lecture de sa déclaration préliminaire, dont copie a été remise à chacun. Nous allons ensuite passer aux questions. Monsieur le ministre, nous vous écoutons.

L'honorable Paul DeVillers, secrétaire d'État, Sport amateur: Monsieur le président, comme vous l'avez dit, je suis accompagné de M. Lane MacAdam, directeur général de Sport Canada. Avec nous également se trouve M. Roger Charland, du ministère de la Justice, et qui travaille en ce moment pour le compte de Patrimoine canadien. Je suis ravi d'être ici pour passer le projet de loi C-12 en revue avec vous.

[*Français*]

Le projet de loi C-12 vise à nous assurer que les Canadiens et les Canadiennes puissent compter sur un système sportif à la mesure de leurs ambitions. Il représente la vision commune de nos citoyens et citoyennes, de nos athlètes, de nos officiels, de nos entraîneurs, des organismes nationaux de sport, des bénévoles et de tous les ordres du gouvernement. Avec ce projet de loi nous amorçons l'écriture d'un nouveau chapitre dans l'histoire du sport au Canada.

La Loi sur la condition physique et le sport amateur en vigueur actuellement date de 1961. Bien sur, elle a rendu de précieux services à notre pays. Cependant, vous serez sans doute d'accord qu'il est grand temps de la moderniser, et c'est ce que nous faisons avec le projet de loi C-12.

[*Traduction*]

Au cours des 40 dernières années, les techniques de formation se sont spécialisées davantage; notre connaissance du corps humain a fait de grands pas. Le matériel sportif a subi des changements importants. Les athlètes d'aujourd'hui évoluent dans un monde qui semble être à des années-lumière des années 60.

In the face of this transformation, we have to keep pace and make basic changes to our sport system. In a time when professionals participate in the Olympic Games and athletes receive monetary compensation during competitions, we must even follow the example of a number of countries by abandoning the term "amateur sport," which no longer fits today's circumstances.

Bill C-12 involves much more than a change of name. Above all, it seeks to ensure that the Canadian sport system can better address the needs of our athletes and all Canadians.

[*Translation*]

Our objective is to support Canadians on their journey from playing fields to the podium. To achieve this, the bill provides us with tools to encourage everyone to reach their goals of excellence and to maximize the potential of Canada's sporting system. In fact, we want to encourage more Canadians to become more involved in sport and to lead a more active life, irrespective of their gender, age, ethnic origin or physical or mental abilities.

We also want to eliminate the obstacles to certain groups which are underrepresented in our sport system.

[*English*]

However, a focus on participation does not mean abandoning our pursuit of excellence. Bill C-12 aims to increase participation and to strengthen the Government of Canada's support of excellence in the Canadian sport system. The two goals are related. We believe that the remarkable performance of our elite athletes motivates more Canadians to practice sport and become physically active. Almost 10 million Canadians regularly participate in sport — almost one out of every three people. As a country, we have much to gain if Canadians become more active. Physical activity and sport help us adopt healthy ways of living. They provide us with unique and enriching experiences and help us to learn to do our utmost in order to overcome adversity.

[*Translation*]

In fact, to be physically fit is tantamount to being healthy. That is why this bill reaffirms the principle that every dollar invested in sports should not be viewed as an expense. It is high time we realized that sport is an investment in our future and our quality of life.

It is also an investment to counter inactivity, which is a growing, and worrying, trend. Lack of physical activity is costly for our country. As stated in the Mills report, if we reduced inactivity by 10 per cent, we would save approximately five billion dollars a year in health care costs. Furthermore, according

Cette mutation nous oblige à suivre le rythme et à apporter des changements fondamentaux à notre système sportif. À l'heure où les athlètes professionnels participent aux Jeux olympiques et où les athlètes sont rémunérés pour prendre part à des compétitions, nous devons même suivre l'exemple d'un certain nombre de pays qui ont abandonné le terme «sport amateur» qui ne répond plus au contexte d'aujourd'hui.

Le projet de loi C-12, c'est beaucoup plus qu'un changement de nom. Il cherche avant tout à s'assure que le système sportif canadien réponde mieux aux besoins de nos athlètes et de tous les Canadiens.

[*Français*]

Nous nous fixons l'objectif d'accompagner les Canadiens et les Canadiennes des terrains de jeu jusqu'au podium. Pour ce faire, le projet de loi nous permettra de nous doter des outils nécessaires pour favoriser la participation de tous et de toutes pour soutenir la poursuite de l'excellence et pour maximiser le potentiel du système sportif canadien. En fait, nous voulons inciter un plus grand nombre de Canadiens et de Canadiennes à faire du sport et à mener une vie plus active peu importe leur sexe, leur age, leur origine ethnique et leur capacité physique ou mentale.

Nous voulons aussi éliminer les barrières qui se dressent devant certains groupes sous-représentés dans le milieu sportif.

[*Traduction*]

Cependant, l'accent que nous mettons sur la participation ne veut pas dire que nous renonçons à la poursuite de l'excellence. Le projet de loi C-12 vise à encourager la participation ainsi qu'à consolider les moyens que prendra le gouvernement du Canada pour soutenir l'excellence dans le système sportif canadien. Ces deux buts sont liés. Nous croyons que la performance remarquable de nos athlètes d'élite motive plus de Canadiens à faire du sport et à être actifs. Presque 10 millions de Canadiens pratiquent régulièrement un sport, c'est presque une personne sur trois. Notre pays a beaucoup à gagner si les Canadiens deviennent plus actifs. L'activité physique et le sport nous aident à adopter de saines habitudes de vie. Ils nous procurent des expériences uniques et enrichissantes et nous enseignent à faire le maximum lorsqu'il s'agit de surmonter l'adversité.

[*Français*]

En fait, le sport n'est rien de moins que la santé. Voilà pourquoi ce projet de loi vient réaffirmer le principe que chaque dollars investit dans le sport ne devrait pas être comptabilisé dans la colonne des dépenses. Il est temps d'envisager le sport comme un investissement dans notre avenir et notre qualité de vie.

Il s'agit également d'un investissement pour contrer l'inactivité qui progresse à un rythme inquiétant. L'inactivité physique s'avère coûteuse pour notre pays. Tel qu'indiqué dans le rapport Mills, en la réduisant de 10 p. 100 nous pourrions épargner environ cinq milliards de dollars par année en soins de

to some studies, the lack of activity is responsible for the death of over 20,000 Canadians each year. We must vigorously fight inactivity and Bill C-12 provides us with the tools to do so.

[*English*]

In particular, this bill will allow us to work in closer cooperation with other federal departments, such as Health Canada, to encourage, promote and support physical activity in sport. That is why this bill, first and foremost, stresses the contribution of stakeholders.

Bill C-12 will allow us to work more closely with the private sector and with various players in the sectors of physical activity and sport in order to stimulate and encourage Canadians to be more active. After all, the Canadian sport system extends to all the provinces and territories in all regions of the country. It includes a host of volunteers in every community. That can make an enormous difference when we seek to advance measures that are nation-wide in scope.

Bill C-12 will officially entrench into legislation the new Canadian sports policy. It is the result of one of the most comprehensive and inclusive consultative efforts undertaken by the Government of Canada in recent years.

[*Translation*]

The bill has received the full support of all provincial and territorial governments and has been enthusiastically received by our athletes and every stakeholder in Canada's sporting system.

The bill clearly lays out the objectives we have set ourselves for the next ten years. It calls upon us to work in partnership to better help our athletes, coordinate our resources and improve our programs.

As soon as it is passed, Bill C-12 will give life to this policy, which marks the beginning of a new era of cooperation.

Last, under the bill, we will implement an initiative which has been long awaited by the entire sporting community.

[*English*]

Over the past 10 years, the Canadian high performance sport system has experienced a large number of disputes, some of which have, unfortunately, ended up before the courts. To respond to the needs of the sport community, Bill C-12 will provide for the creation of the Sport Dispute Resolution Centre of Canada. The centre will enable conflicts to be settled without delay and at a lower cost. It will also have all the flexibility required to meet the specific needs of the sports community. This centre will be a not-for-profit corporation at arm's length from the government. It is important that the centre be independent and has all the

santé. De plus, certaines études démontrent que l'inactivité serait responsable du décès de plus de 20 mille Canadiens et Canadiennes chaque année. Nous devons combattre avec vigueur l'inactivité et le projet de loi C-12 nous procure les moyens nécessaires pour le faire.

[*Traduction*]

En particulier, ce projet de loi nous aidera à mieux coopérer avec les autres ministères fédéraux, Santé Canada par exemple, afin d'encourager, de promouvoir et de soutenir l'activité physique dans le sport. Voilà pourquoi ce projet de loi souligne avant tout la contribution des intervenants.

Le projet de loi C-12 nous permettra de mieux travailler de concert avec le secteur privé et les divers acteurs des secteurs d'activité physique et du sport afin d'encourager les Canadiens à être plus actifs. Après tout, le système sportif canadien est présent dans toutes les provinces et tous les territoires du pays. Une foule de bénévoles y jouent un rôle dans toutes les collectivités. Cela peut nous donner un avantage colossal lorsque nous proposons des mesures à caractère national.

Le projet de loi C-12 consacre officiellement dans la loi la nouvelle politique canadienne en matière de sport. C'est là le résultat de l'une des consultations les plus complètes et les plus inclusives entreprises par le gouvernement du Canada ces dernières années.

[*Français*]

Le projet de loi a été entériné par tous les gouvernements provinciaux et territoriaux, et soulève l'enthousiasme de nos athlètes et de tous les autres intervenants du système sportif canadien.

Il définit clairement les buts que nous voulons atteindre au cours de la prochaine décennie. Il nous engage à travailler en partenariat pour mieux orienter nos athlètes, coordonner nos ressources et améliorer nos programmes.

Une fois adopté, le projet de loi C-12 nous permettra de donner vie à cette politique qui marque le début d'une nouvelle ère de coopération.

Finalement, ce projet de loi nous permettra aussi de mettre en place une initiative fort attendue par l'ensemble de la communauté sportive.

[*Traduction*]

Au cours des dix dernières années, le système de sport de haut niveau canadien a été le théâtre d'un grand nombre de conflits dont certains, malheureusement, se sont retrouvés devant les tribunaux. Afin de combler les besoins du milieu sportif, le projet de loi C-12 prévoit la création du Centre de règlement des différends sportifs du Canada. Le Centre assurera le règlement des conflits sans délai et à un coût inférieur. Il aura aussi toute la souplesse qu'il lui faudra pour répondre aux besoins particuliers du milieu sportif. Ce centre sera une société à but non lucratif indépendante du gouvernement. Il est important que le Centre

flexibility necessary to meet the future needs of the sport community, while, at the same time, being accountable for its public funding.

I want to stress this point because it is central to the purpose of the bill. I have read the transcripts of the committee's first meeting and I can appreciate some of the concerns that were raised with regard to the centre's accountability to Parliament and its responsibility under the Official Languages Act.

[*Translation*]

We paid extremely close attention to official languages when we worked on this bill and I am pleased that the Official Languages Commissioner is satisfied with our efforts. Her support is very important. As you can see for yourselves, the bill mentions the importance of official languages repeatedly. In particular, under section 9(5), the centre provides services and communicates with the public in both of Canada's official languages.

[*English*]

While it is true that I am the Secretary of State (Amateur Sport) responsible for overseeing the implementation of Bill C-12, I am also a Member of Parliament and I take that side of my job seriously. The issue of accountability to Parliament is important, and I am fully cognizant of my responsibilities towards the taxpayers in my riding in Canada. With this in mind, I would like to address some of the concerns.

The sport community has repeatedly told us that a government agency would not have the same impact as an independent centre. We have heard repeatedly that athletes would hesitate even to use the services of a centre taking the form of a government agency. One witness appearing before your committee on November 6, Mr. Victor Lachance, expressed the view that is widely held in the sports community. He stated that he felt that "the way that the centre has been developed and proposed in the bill does provide balance, perhaps a fine balance. He went on to say, "if athletes see a purely governmental instrument, something with which they are not familiar, they will no draw much confidence from it."

[*Translation*]

I believe that with the cooperation of Mr. Lachance and many other stakeholders, we have managed to strike a fine balance.

Despite the centre's independence, we have ensured that it meets strict accountability principles.

For example, the centre will have to table an annual report with the Minister of Canadian Heritage. The minister will also have a number of ways to follow the progress of the work of this important organization. In extreme cases, the minister could even go so far as to dissolve the organization.

demeure indépendant et qu'il ait toute la souplesse voulue pour répondre aux besoins futurs du milieu sportif tout en rendant compte des fonds publics qu'il recevra.

Je tiens à souligner cet aspect parce qu'il est au coeur de l'objet du projet de loi. J'ai lu le procès-verbal de la première séance de votre comité et je mesure parfaitement bien les préoccupations qui ont été soulevées concernant la reddition de comptes du Centre au Parlement et sa responsabilité aux termes de la *Loi sur les langues officielles*.

[*Français*]

Nous avons été très vigilants au sujet des langues officielles dans ce projet de loi et je suis content de voir que la commissaire aux langues officielles est satisfaite de nos efforts. Son appui est très important. Comme vous voyez, à plusieurs reprises, nous avons mentionné dans le projet de loi l'importance des langues officielles. En particulier, l'article 9,5 assure que le centre offre ces services et communique avec le public dans les deux langues officielles du Canada.

[*Traduction*]

Il est vrai que je suis le secrétaire d'État au Sport amateur qui sera responsable de la mise en oeuvre du projet de loi C-12, mais je suis aussi député fédéral et c'est un aspect de mon travail que je prends au sérieux. La question de la reddition de comptes au Parlement est importante, et je suis parfaitement conscient de mes responsabilités envers les contribuables de ma circonscription. C'est en cette qualité que j'aimerais répondre à certaines préoccupations.

Le milieu sportif nous a fait savoir à maintes reprises qu'un organisme gouvernemental n'aurait pas la même influence qu'un centre indépendant. On nous a dit à maintes reprises que les athlètes hésiteraient même à recourir aux services d'un centre qui aurait la forme d'un organisme gouvernemental. Un témoin que votre comité a entendu le 6 novembre, M. Victor Lachance, a exprimé l'opinion largement majoritaire du milieu sportif. Il a déclaré: «... le type de centre prévu est proposé dans le projet de loi apporte un équilibre, même s'il est mince.» Il a poursuivi en disant que «si les athlètes ne voient qu'un instrument purement gouvernemental, quelque chose qui leur est peu familier, ils n'y accorderont pas une grande confiance.»

[*Français*]

Je crois que suite à la collaboration de M. Lachance et bien d'autres intervenants que nous avons réussi à atteindre un bel équilibre.

Malgré l'indépendance du centre, nous nous sommes assurés qu'il réponde à des principes rigoureux d'imputabilité.

Le centre devrait notamment présenter un rapport annuel d'activité à la ministre du Patrimoine canadien. Cette dernière détiendra aussi plusieurs moyens de suivre l'évolution du travail de cette important organisme. Dans les cas extrêmes, elle pourra même aller jusqu'à le dissoudre.

[*English*]

As well, the centre would be funded through a Canadian Heritage program, which, of course, is subject to the scrutiny of Parliament in respect of estimates, et cetera. Members of both Houses would have the opportunity, through the estimate process, to follow the expenditures of the centre.

In creating this centre, I feel that we will have succeeded in achieving the appropriate accountability measures while, at the same time, meeting a key demand of our athletes by giving them an independent, fair and effective arbitration system. Accordingly, it is clear that this bill is a landmark initiative. Not only does it modernize Canada's entire sport system, but it also does so with the active support of Canada's sporting community of all the provinces and territories and of the five parties in the House of Commons.

The ADR is a unique body set up to respond to the unique concerns of Canada's sport community. In creating the ADR, the Government of Canada has responded to the wishes of primary stakeholders and has done so successfully, judging by the vast amount of support of the bill.

When asked the secret to his success, Wayne Gretzky replied, "I skate to where the puck is going, not to where it has been." It is with this same vision and hope for the same success that we put forward Bill C-12. We have seen the need for an ADR; we have listened to the voices of the many stakeholders who will benefit from it; and we have responded relatively swiftly. Today, I seek your support so that together we can encourage the practice of sport, support the pursuit of excellence, and strengthen the capacity of our sport system.

[*Translation*]

With your support, we will ensure that more and more Canadians regularly take part in physical activity and sport. We will help bring citizens from all walks of life together by breaking down barriers and eliminating differences.

[*English*]

In conclusion, Bill C-12 will help Canadians to lead healthier lives in a country where physical activity and sport are given their due. I look forward to your questions.

The Chairman: Thank you, Minister DeVillers, for those opening remarks.

Senator Murray: Thank you, minister, for wading through the transcript of our first meeting and for addressing some of the concerns that were raised. We can both save the committee a good deal of time if we acknowledge that we will agree to disagree on some of the main points.

[*Traduction*]

De même, le Centre serait financé par un programme de Patrimoine canadien qui serait bien sûr soumis à l'examen du Parlement dans le cadre des prévisions budgétaires. Les parlementaires des deux Chambres, dans le cadre de ce processus, seraient en mesure de prendre connaissance des dépenses du centre.

En créant ce centre, j'ai la conviction que nous réussirons à établir les mesures de reddition de comptes voulues tout en répondant à une demande importante de nos athlètes en leur donnant un système d'arbitrage indépendant, juste et efficace. Voilà pourquoi ce projet de loi est de toute évidence une initiative décisive. Non seulement on va moderniser ainsi tout le système sportif canadien, mais cela sera fait aussi avec le soutien actif du milieu sportif de toutes les provinces et tous les territoires et des cinq partis représentés à la Chambre des communes.

Ce centre sera un organisme unique conçu dans le but de répondre aux préoccupations particulières du milieu sportif du Canada. En créant ce centre, le gouvernement du Canada a réussi à exaucer les voeux des principaux intervenants si l'on en juge par le vaste appui que recueille le projet de loi.

Quand on lui demandait quel était le secret de sa réussite, Wayne Gretzky répondait: «Je ne me jette pas sur la rondelle, je suis la direction qu'elle prend.» C'est avec la même vision et le même espoir de réussite que nous proposons le projet de loi C-12. Nous avons constaté la nécessité de créer un AMRD; nous avons écouté les nombreux intervenants qui vont en profiter; et nous avons réagi assez rapidement. Aujourd'hui, je vous demande de soutenir cette mesure législative pour que nous puissions, ensemble, encourager la pratique du sport, soutenir la recherche de l'excellence et consolider notre système sportif.

[*Français*]

Grâce à votre appui, nous ferons en sorte que de plus en plus de Canadiens et de Canadiennes s'adonnent régulièrement à des activités physiques et sportives. Nous contribuerons à rassembler les citoyens et les citoyennes de tous les horizons en faisant tomber des barrières et en éliminant les différences.

[*Traduction*]

En conclusion, le projet de loi C-12 aidera les Canadiens à adopter des habitudes de vie plus saines dans un pays où l'activité physique et le sport reçoivent l'attention qu'ils méritent. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président: Merci, monsieur DeVillers, pour ces remarques préliminaires.

Le sénateur Murray: Merci, monsieur le ministre, d'avoir lu le procès-verbal de notre première réunion et d'avoir répondu à certaines des préoccupations qui y avaient été soulevées. Nous pouvons tous deux épargner beaucoup de temps au comité si nous nous entendons pour dire que nous n'allons pas être d'accord sur certains des points principaux.

However, we are agreed that the Sports Dispute Resolution Centre ought to be free of undue political direction or interference and that it ought to operate in an independent and autonomous fashion. There are other government-funded agencies that do so.

Mr. DeVillers: Yes.

Senator Murray: However, I would say to your friend Mr. Lachance that there ought to be a minimum of fundamental processes of accountability to Parliament. I will state my case in the form of one question. You pointed out that the estimates process will give parliamentarians an opportunity to question ministers and others about the annual appropriation for the centre. To do that effectively, Parliament should have before it, officially, the corporate plan and the annual report. Bill C-12 should require the minister to table those documents.

I cannot see why it is any interference with the autonomy or independence of the centre to require the minister to table the corporate plan and the annual report in parliament. The Minister of Canadian Heritage tables — if I am not mistaken — the annual report of the CBC for which she is responsible. Nobody at CBC has ever suggested that somehow she or other politicians are interfering in the operations of that Crown corporation. I cannot see why it would be such an imposition on that body or on its autonomy or arm's-length nature to require the minister to table the corporate plan and the annual report.

Likewise, I do not see why we should be deprived, as parliamentarians, of the reassurance of having the Auditor General audit the books. I do not see how that would interfere with the autonomy and independence of the organization.

Nor do I see why we should not make this centre subject to the Official Languages Act. I know that the bill makes a bow several times to bilingualism and to linguistic duality. The board of directors will have the duty to pass bylaws respecting the linguistic situation. However, just as with the audit function, who knows whether there would be anyone on the board of directors who knows anything about official languages policy in that field?

My solution would be to make the organization subject to the Official Languages Act. That would not interfere with their independence or autonomy; likewise for access to information; likewise for the privacy act.

Finally, you remarked that the minister could go so far as to dissolve the corporation if she is pushed to the extreme. I have made the point both at second reading, and I think here, that that is a right that she should not have. If we are setting this thing up by legislation, if the government for good reason wants to dissolve it, the government should come back and ask parliament to dissolve it.

Nous sommes toutefois d'accord pour dire que le Centre de règlement des différends sportifs devrait échapper à toute directive ou ingérence politique et qu'il devrait fonctionner de façon autonome, comme le font d'autres organismes financés par le gouvernement.

M. DeVillers: Oui.

Le sénateur Murray: Je dirais toutefois à votre ami, M. Lachance, qu'il faudrait prévoir au minimum certains mécanismes fondamentaux de reddition de comptes au Parlement. Je m'explique par la question suivante. Vous avez indiqué que le processus d'examen des prévisions budgétaires permettra aux parlementaires d'interroger les ministres et d'autres sur les crédits annuels que reçoit le Centre. Pour bien s'acquitter de cette tâche, le Parlement doit avoir reçu, de façon officielle, le plan d'entreprise et le rapport annuel.Le projet de loi C-12 devrait obliger le ministre à déposer ces documents.

Je ne vois pas comment l'autonomie ou l'indépendance du centre se trouveraient compromises si la ministre était tenue de déposer le plan d'entreprise et le rapport annuel au Parlement. La ministre du Patrimoine canadien dépose — à moins que je ne me trompe — le rapport annuel de la SRC, dont elle a la responsabilité. Personne à la SRC n'a jamais laissé entendre que la ministre ou d'autres dirigeants politiques s'ingèrent dans le fonctionnement de cette société d'État. Je ne vois pas en quoi la ministre se trouverait à s'imposer au centre ou à compromettre son autonomie si elle était tenue de déposer le plan d'entreprise et le rapport annuel.

De même, je ne vois pas pourquoi nous devrions être privés, en tant que parlementaires, de l'assurance accrue que nous donnerait une vérification faite par la vérificatrice générale. Je ne vois pas en quoi cela compromettrait l'autonomie de l'organisme.

Je ne vois pas non plus pourquoi le Centre ne devrait pas être assujetti à la Loi sur les langues officielles. Je sais que le projet de loi évoque à plusieurs reprises le bilinguisme et la dualité linguistique. Le conseil d'administration aura l'obligation d'adopter des règlements administratifs qui tiendront compte du contexte linguistique. Mais, tout comme pour la vérification comptable, qui sait s'il y aura parmi les administrateurs quelqu'un qui aura vraiment une idée de la façon d'appliquer la politique en matière de langues officielles dans ce domaine?

Je propose plutôt d'assujettir l'organisme à la Loi sur les langues officielles. Cela ne compromettrait pas l'autonomie du centre, ni le droit d'accès à l'information, ni la protection des renseignements personnels.

Enfin, vous avez fait remarquer que la ministre pourrait même aller jusqu'à dissoudre l'organisme dans les cas extrêmes. J'ai soutenu à l'étape de la deuxième lecture, et ici aussi je crois, qu'elle ne devrait pas avoir ce droit. Si nous créons cet organisme par voie législative et que le gouvernement a de bonnes raisons de vouloir le dissoudre, il n'a qu'à venir demander au Parlement l'autorisation d'agir ainsi.

I ask you why it would be such an imposition on this body, which should have independence, flexibility and autonomy, to impose those quite basic and fundamental requirements in terms of accountability to parliament.

Mr. DeVillers: The policy point from which we started was to maintain that independence, which goes to the heart of most of your questions.

Many of the concerns you have raised have been addressed. The bill requires that the annual reports be audited and be made public; that the business plans be public; and, as I said in my comments through the estimates process, that parliamentarians would have full access. Once armed with the public reports from the centre, parliamentarians could discharge their responsibility very nicely.

This is a sport dispute resolution centre. Jurisdictionally, it deals more with property and civil rights than it does with sports because of the issues that are being resolved. Frankly, that might be one of the reasons the commissioner is satisfied with the structure and the requirements imposed on the centre to function in both languages and to offer its services in both languages. To a large extent, we are dealing with provincial jurisdictions in the sense that the disputes, while they arise in sports, are regarding property and civil rights.

We have covered the territory the way the bill is drafted. The obligations imposed on the centre by its creation give us the balance that we seek and the assurance that parliamentarians will be able to properly scrutinize the public funds that support the institution.

Senator Murray: Your predecessor was involved in the creation of the body. Am I correct?

Mr. DeVillers: He was involved in the consultation. The drafting had begun by the time I arrived on the scene.

Senator Murray: The centre is being set up under the Alternative Service Delivery Policy. I obtained a copy of the policy guide from Treasury Board.

Are you familiar with it? I have read through it. I think that what you are doing is inconsistent with some of the guidelines in this document in regard to the reporting relationship to parliament, access to information, privacy and so forth.

I will not pursue that here; I may do so at third reading.

If you are familiar with these guidelines, you may want to comment on that.

Je vous demande en quoi cela serait un fardeau excessif que d'imposer à cet organisme, qui devrait jouir d'une grande autonomie et de beaucoup de latitude, des exigences aussi essentielles et fondamentales que celles-là pour assurer la reddition de comptes au Parlement.

M. DeVillers: Ce qui a guidé toute notre démarche, c'était l'idée d'assurer au centre l'autonomie qui est au coeur de la plupart de vos questions.

Beaucoup des préoccupations que vous avez soulevées ont été prises en compte. Le projet de loi exige que les rapports annuels fassent l'objet d'une vérification et qu'ils soient rendus publics; que les plans d'entreprise soient rendus publics; et, comme je l'ai indiqué dans mes remarques préliminaires, les parlementaires auront un accès plein et entier grâce à l'examen des prévisions budgétaires. Une fois qu'ils auront en main les rapports que le Centre aura rendus publics, les parlementaires pourront très facilement s'acquitter de leur responsabilité.

Même si le Centre est un centre de règlement des différends sportifs, sa compétence vise davantage les droits de propriété et les droits civils que le sport, à cause des questions qu'il sera appelé à trancher. À vrai dire, c'est peut-être une des raisons pour lesquelles la commissaire est satisfaite de la structure du centre et de l'obligation qui lui est imposée de fonctionner dans les deux langues et d'offrir ses services dans les deux langues. Dans une large mesure, le Centre aura à composer avec les compétences provinciales en ce sens que les différends qu'il aura à régler, même s'ils se posent dans le domaine du sport, touchent les droits de propriété et les droits civils.

Nous avons tenu compte de tous les intérêts dans la façon dont nous avons formulé le projet de loi. Les obligations qui sont imposées au centre par sa loi habilitante nous procurent l'équilibre que nous voulons et nous donnent l'assurance que les parlementaires pourront examiner comme il se doit les dépenses publiques engagées au titre du financement de l'organisme.

Le sénateur Murray: Votre prédécesseur a participé à la création du centre, n'est-ce pas?

M. DeVillers: Il a participé aux consultations. La rédaction comme telle avait déjà débuté avant mon arrivée.

Le sénateur Murray: Le Centre va être créé aux termes de la Politique sur les différents modes de prestation de services. J'ai obtenu un exemplaire du guide du Conseil du Trésor sur l'application de la politique.

Vous connaissez ce guide? Je l'ai lu attentivement. Il me semble que ce que vous êtes en train de faire est incompatible avec certaines des lignes directrices énoncées dans ce document en ce qui concerne les comptes à rendre au Parlement, l'accès à l'information, les renseignements personnels, et cetera.

Je ne vais pas poursuivre ici cette piste d'interrogation; je le ferai peut-être à la troisième lecture.

Si vous connaissez les lignes directrices en question, vous voudrez peut-être répondre à ce que je viens de dire.

Mr. DeVillers: To my knowledge, we are complying with the policy objectives that were approved through the legislative drafting process. We are properly addressing the requirements place on the centre.

Senator Murray: I believe that the Commissioner of Official Languages wants the centre made subject to the Official Languages Act. Am I incorrect?

Mr. DeVillers: That is not my understanding.

Senator Murray: She testified here yesterday.

Senator Mahovlich: I believe that she is satisfied with the way that the bill is.

Senator Murray: She has three amendments.

Mr. DeVillers: They deal with the bill, not with centre. I was referring to the centre. I understand that she is satisfied with the requirements on the centre.

[*Translation*]

Senator Gauthier: The title of the bill, an Act to Promote Physical Activity and Sport, seems to give top billing to "physical activity." You said in your remarks that a large number of Canadians are physically active, but that there is also a large number who are not physically active. So the bill deals not only with sports, but also with physical activity.

Yesterday, a witness told us that in his opinion, the bill was not satisfactory as far as physical activity was concerned. Could you comment? I do not know whether you are aware of that testimony, but last night, he gave a good presentation.

Mr. De Villers: Yes, as you mentioned, the title of the bill is: an Act to Promote Physical Activity and Sport. I would point out that in section 3 of the bill, where the policies of the bill are set out, physical activity is clearly among the objectives and policies of the legislation.

There are a number of other places where the accent appears to be on sports rather than physical activity, and I think that is because our sport system is highly organized. Physical activity is less organized, and it is more up to individuals to engage in physical activity.

Senator Gauthier: The witness last night referred specifically to section 5 and said he was not satisfied with the wording of that section. Perhaps you could ask your advisors to look at last night's testimony and briefly comment on that suggestion.

Mr. De Villers: Section 5:

> The objects of this act are to encourage, promote and develop physical activity and sport in Canada. The Minister may take any measures that the Minister considers appropriate to further those objects, and in particular may:

And the list that follows indicates areas where the minister may have to take measures.

M. DeVillers: À ma connaissance, le projet de loi a été rédigé en conformité avec les objectifs de la politique qui ont été approuvés. Nous énonçons comme il se doit les obligations du centre.

Le sénateur Murray: Je crois que la commissaire aux langues officielles veut que le Centre soit assujetti à la Loi sur les langues officielles. Ai-je tort?

M. DeVillers: Ce n'est pas juste d'après ce que j'en sais.

Le sénateur Murray: Elle est venue témoigner ici hier.

Le sénateur Mahovlich: Je crois qu'elle est satisfaite de la façon dont le projet de loi est rédigé.

Le sénateur Murray: Elle a trois amendements.

M. DeVillers: Ces amendements visent, non pas le Centre, mais le projet de loi. Je voulais parler du centre. Je crois savoir qu'elle est satisfaite des obligations imposées au centre.

[*Français*]

Le sénateur Gauthier: Le titre du projet de loi, Loi favorisant l'activité physique et le sport, semble favoriser en premier «l'activité physique». Vous avez mentionné dans vos remarques qu'un grand membre de Canadiens sont physiquement actifs, mais qu'il y en a aussi un grand nombre qui ne sont pas physiquement actifs. Donc, ce n'est pas un projet de loi qui touche seulement au sport, mais il touche aussi à l'activité physique.

Hier, un témoin nous a dit que le projet de loi n'était pas, selon son opinion, satisfaisant au niveau de ce volet de l'activité physique. Pourriez-vous faire quelques commentaires? Je ne sais pas si vous êtes au courant de ce témoignage, mais hier soir, il a fait un bon exposé.

M. De Villers: Oui, comme vous le soulignez, le titre du projet de loi est: Loi pour favoriser l'activité physique et le sport. Je peux souligner l'article 3 du projet de loi, où l'on indique les politiques du projet de loi, et l'activité physique est bien en évidence dans les objectifs et la politique de la loi.

Il y a plusieurs autres endroits où le sport semble être favorisé plus que l'activité physique, je crois que c'est parce que notre système sportif est bien organisé. Pour ce qui est de l'activité physique qui est moins organisée, c'est plutôt au niveau des individus qui pratiquent l'activité physique.

Le sénateur Gauthier: Le témoin, hier soir, a parlé de l'article 5 en particulier et a dit qu'il n'était pas satisfait du libellé de cet article 5. Peut-être pourriez-vous demander à vos conseillers de regarder le témoignage d'hier et nous faire un court commentaire sur cette proposition.

M. De Villers: L'article 5:

> La présente loi vise à favoriser, promouvoir et développer l'activité physique et le sport au Canada et le ministre peut prendre les mesures qu'il estime indiquées à ces fins, notamment:

Puis la liste qui suit indique que les domaines où le ministre va peut-être être obligé d'agir.

As I just explained, I think it is because sports are more organized and formal than physical activity.

Under section 5, it is clear that physical activity is on an equal footing with sports. When it comes to examples, they are fewer than in our sport system.

Senator Gauthier: I am now going to come back to the issue of this new centre's designation as a federal institution. Apparently, lawyers in your department and elsewhere are reluctant to agree to an amendment declaring, as was done with Air Canada, that the centre is a federal institution. Do you have any comment?

As Senator Murray pointed out, this legislation excludes or appears to exclude the Attorney General of Canada, the Commissioner of Official Languages and a whole host of other commissioners and officers of Parliament who answer to parliamentarians. You said in your comments that an annual report would be tabled with Heritage Canada.

Are sports recreational activities or do they fall under health? If they are recreational, obviously that comes under Heritage Canada, but it could also come under Health Canada. Why not?

Mr. De Villers: I think that it is both. There are some parts of the bill that come under health, and other that come under sports and Canadian Heritage. This was acknowledged when the bill was prepared. But for the reasons I pointed out in my comments, it is sports organizations that insist on an independent institution, rather than Justice or Canadian Heritage lawyers.

Senator Gauthier: The federal government pays the bill. We are responsible for allocating annual budgets to the project. I would like us to have a say in it, otherwise we would not be taking a responsible approach. We don't have the Auditor General to tell us that things were done efficiently.

Mr. De Villers: The bill requires that reports from the centre be published every two years, and that the centre be funded through Canadian Heritage program spending. Parliament can review the spending each year, and that is why we believe that all concerns should be covered.

Senator Gauthier: And can you dissolve the centre if you are not happy with the way it operates?

Mr. De Villers: Yes, we can.

Senator Gauthier: As minister, you have the power to dissolve the centre if you are not happy with the way it operates. Is that correct?

Mr. De Villers: That is correct.

Comme je viens de l'expliquer, je pense que c'est parce que le sport est plus organisé et plus formel que l'activité physique.

Dans l'article 5, il est clair que l'activité physique se situe au même niveau que le sport. Lorsque l'on vient aux exemples, ils sont moins nombreux que dans notre système sportif.

Le sénateur Gauthier: Je vais revenir maintenant à la question de la désignation de ce nouveau centre comme institution fédérale. Il semblerait que les avocats de votre ministère et d'autres sont hésitants à accepter un amendement qui déclarerait, comme on l'a fait avec Air Canada, que le centre est une institution fédérale. Avez-vous des commentaires?

Comme le sénateur Murray l'a souligné, cette loi exclut ou semble exclure le vérificateur général du Canada, la Commissaire aux langues officielles et une foule d'autres commissaires, officiers du Parlement, qui répondent aux parlementaires. Vous avez dit dans votre commentaire qu'il y aura un rapport annuel déposé à Patrimoine Canada.

Est-ce que le sport est une activité récréative ou est-ce une activité qui tombe sous le volet de la santé? Si c'est récréatif, évidemment cela tombe sous Patrimoine Canada, mais cela peut aussi être sous Santé Canada. Pourquoi pas?

M. De Villers: Je pense que ce sont les deux. Il y a certains volets du projet de loi qui sont sous la santé et d'autres qui relèvent du domaine des sports et du Patrimoine. Cela a été reconnu quand le projet de loi a été préparé. C'est plutôt la communauté sportive qui insiste pour que ce soit une institution indépendante, pas nécessairement les avocats du ministère de la Justice ou de Patrimoine Canada, pour les raisons que j'ai soulignées dans mes commentaires.

Le sénateur Gauthier: C'est le gouvernement fédéral qui paie la note. C'est nous qui sommes chargés d'allouer les sommes annuelles pour ce projet. J'aimerais que nous ayons un mot à dire, autrement ce ne serait pas responsable. Nous n'avons pas le vérificateur général pour nous dire que cela a été fait d'une façon efficace.

M. De Villers: Le projet de loi insiste pour que les rapports du centre deviennent publics à tous les ans, que le financement se ferait à travers la programmation du ministère du Patrimoine canadien. Les parlementaires ont un recours pour revoir ces dépenses à tous les ans et c'est à cause de cela que nous trouvons que toutes les inquiétudes devraient être couvertes.

Le sénateur Gauthier: Et si vous n'êtes pas content de la façon dont fonctionnent les opérations, vous pouvez dissoudre le centre?

M. De Villers: Oui.

Le sénateur Gauthier: Vous avez, comme ministre, le pouvoir de dissoudre le centre si vous n'êtes pas satisfait de la façon dont cela fonctionne, c'est vrai?

M. De Villers: Oui.

Senator Gauthier: In the preamble, you used the word "bilingual." I would like you to use the word "duality" in its place. I am tired of hearing the word bilingual, which irritates some Canadians. There are 19 million unilingual English-speaking Canadians who say:

[*English*]

"I am not bilingual, therefore I am not a full-fledged Canadian." Come on. The word "duality" reflects the reality of Canada, in respect of both languages. Bilingualism is the "ketchup" you put in every sauce there is, to appeal. I do not think the word "bilingual" should be in this bill at all. "Duality" would be the proper word. I will move the amendment.

[*Translation*]

Mr. De Villers: This is the bilingual character of Canada, and I believe these are the same terms used in the Official Languages Act. That is why we have used those terms.

Senator Gauthier: Perhaps, but things have changed since the Official Languages Act was instituted, and we no longer talk about bilingualism. Even your colleague Mr. Dion no longer uses that term. Duality is a concept that reflects reality much better than bilingualism, and is acceptable to all Canadians. In my view, bilingualism is not the way to go. I am hereby giving notice that I plan to move an amendment to the preamble, to change the term "bilingualism" to "duality."

Mr. De Villers: Bilingual character.

[*English*]

Senator Cordy: Thank you, minister, for appearing before us today. Congratulations on updating the legislation. I think we would agree it is long overdue.

My first question addresses the physical fitness aspect of the bill. The Speech from the Throne mentioned that there would be a national strategy for healthy living, and you earlier talked about physical fitness as being an investment in the future. As a former teacher, I would agree wholeheartedly with you. Children learn much better if they are physically fit.

Our committee just finished a health care study. We found that obesity is becoming a major problem with young people in our country for a variety of reasons, the main one being a lack of physical fitness. Following Senator Gauthier, I am not sure that fits in with health or with physical fitness. This bill certainly makes recommendations as to the importance of physical fitness.

I found, as a teacher, that when there was a lot of money for education, there were a lot of physical fitness programs in the schools. I understand that is provincial jurisdiction. However, when the money dries up, the first things to be cut are physical education programs within the school system. How do we ensure

Le sénateur Gauthier: Au préambule, vous utilisez le mot « bilingue ». J'aimerais que vous le changiez pour «dualité». Je suis fatigué d'entendre le mot bilingue qui irrite certains Canadiens. Il y a 19 millions de Canadiens unilingues anglais qui disent:

[*Traduction*]

«Je ne suis pas bilingue, donc je ne suis pas un Canadien à part entière.» Quand même. Le mot «dualité» reflète la réalité du Canada pour ce qui est des deux langues. Le mot «bilinguisme», c'est le «ketchup» qu'on met dans toutes les sauces pour avoir quelque chose de plus appétissant. Je ne pense pas que le mot «bilingue» devrait se retrouver dans ce projet de loi. C'est le mot «dualité» qu'il faudrait employer. Je vais proposer un amendement en ce sens.

[*Français*]

M. De Villers: C'est le caractère bilingue du Canada et je crois que ce sont les mêmes mots qui sont utilisés dans la Loi sur les langues officielles. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes servis de ces mots.

Le sénateur Gauthier: Oui, mais les choses ont changé depuis ce temps, nous ne parlons plus de bilinguisme. Même M. Dion, votre collègue, n'utilise pas le mot. Dualité reflète beaucoup plus la réalité que bilinguisme; c'est acceptable pour l'ensemble des Canadiens. Bilinguisme, je ne crois pas que cela marche. Je vous donne avis que je vais proposer un amendement pour modifier le préambule pour inclure «dualité» au lieu de «bilinguisme».

M. De Villers: Caractère bilingue.

[*Traduction*]

Le sénateur Cordy: Merci, monsieur le ministre, de venir nous rencontrer aujourd'hui. Félicitations pour cette mise à jour de la loi. Je crois que nous serions d'accord pour dire qu'on l'attendait depuis longtemps.

Ma première question concerne l'aspect bonne forme physique du projet de loi. Dans le discours du Trône, on disait qu'il y aurait une stratégie nationale de promotion de saines habitudes de vie, et vous avez parlé tout à l'heure de la bonne forme physique comme étant un investissement dans l'avenir. Ayant déjà enseigné, je suis entièrement d'accord avec vous. Les enfants apprennent beaucoup mieux quand ils sont en bonne forme physique.

Notre comité vient de terminer une étude sur les soins de santé. Nous avons constaté que l'obésité devient un sérieux problème chez les jeunes Canadiens pour diverses raisons, la principale étant le manque d'activité physique. Pour faire suite à ce que disait le sénateur Gauthier, je ne sais pas trop si c'est là une question de santé ou de condition physique. Le projet de loi souligne certainement l'importance de l'activité physique.

Quand j'étais enseignante, j'ai pu constater que, quand il y avait beaucoup d'argent pour l'éducation, il y avait beaucoup de programmes d'éducation physique dans les écoles. Je sais que cela relève de la compétence des provinces. Cependant, quand il n'y a plus d'argent, le couperet tombe en premier sur les programmes

that Canadians — young people particularly — do in fact become more physically fit and maintain physical fitness? It really does cross over from your department to health departments. How do we ensure that someone will take charge and really promote physical fitness of Canadians?

Mr. DeVillers: That is one of the main policy objectives of this bill. Physical activity and the sport are on equal footing. As I indicated in my comments, it entrenches into law the Canadian Sport Policy, which specifically provides with physical activity in schools. The ministers responsible for sport in the provinces and territories have all endorsed the Canadian Sport Policy that has a specific requirement that physical activity and even physical education would be increased in the schools throughout the country.

You correctly point out that is a provincial jurisdiction; and we on the federal level are there to support our provincial colleagues in that effort and to support them financially. We have two or three bilateral agreements with some of the provinces where we will be investing with the provinces to attempt to see that physical activity through schools or through use of provincial school properties in the community at large. The Canadian Sport Policy is very much a part of the policy objective that is being entrenched in this legislation.

Senator Cordy: How will we have accountability for this money? For instance, during our health care study, we learned that very often there was no accountability for the money that was sent to the provinces — some of the health care dollars were used to buy lawn mowers for hospitals and that kind of thing. Will the funding be earmarked funding?

Mr. DeVillers: Yes, these are specific projects. They are bilateral agreements signed with the provinces for a specific project, which would be subject to all the Treasury Board accountability regulations.

Senator Cordy: My next question has to do with the Sport Dispute Resolution Centre. It seems that Canada is preparing to do what many other nations are already doing. How binding will the centre's decisions be on the participants who go to the centre seeking resolution to a dispute?

Mr. DeVillers: It is a voluntary process. In agreeing to go to the dispute resolution centre, the individual athletes have to agree to be bound by the result. It is only voluntary to a certain extent because, Sport Canada, through its contribution agreements, will ensure that the sports federations will have an internal review or appeal process and that they will agree, as a condition to receiving the funding, to submit to the dispute resolution system.

It will be binding by agreement. If someone alleges duress, there is obviously recourse to the courts at that time.

d'éducation physique dans les écoles. Comment pouvons-nous faire en sorte que les Canadiens — surtout les jeunes Canadiens — soient en meilleure forme physique et qu'ils gardent leur forme physique? Cette question touche vraiment et votre ministère et le ministère de la Santé. Comment pouvons-nous avoir l'assurance que quelqu'un va prendre ce dossier en main et va vraiment faire la promotion de la bonne forme physique auprès des Canadiens?

M. DeVillers: C'est là un des principaux objectifs du projet de loi. L'activité physique et le sport sont sur un pied d'égalité. Comme je l'ai dit dans mon exposé, nous consacrons ainsi dans la loi la Politique canadienne du sport, qui met expressément l'accent sur l'activité physique dans les écoles. Les ministres provinciaux et territoriaux responsables du sport ont tous entériné cette politique qui prévoit expressément l'accroissement de l'activité physique, voire des programmes d'éducation physique, dans toutes les écoles du pays.

Vous avez raison de dire qu'il s'agit d'un domaine de compétence provinciale; et nous, au palier fédéral, nous sommes là pour appuyer nos collègues provinciaux dans leurs efforts en ce sens et pour leur apporter une aide financière. Nous avons deux ou trois ententes bilatérales avec certaines provinces en vertu desquelles nous allons investir dans les provinces afin de veiller à promouvoir l'activité physique dans les écoles ou par l'utilisation que ferait la collectivité des locaux provinciaux. La Politique canadienne du sport fait partie intégrante de l'objectif que le gouvernement veut consacrer par cette loi.

Le sénateur Cordy: Comment saurons-nous que l'argent aura été dépensé à bon escient? Par exemple, nous avons appris dans notre étude sur les soins de santé que, bien souvent, les provinces ne rendent aucunement compte de l'argent qui leur est envoyé, même que, dans certains cas, on s'était servi des fonds destinés aux soins de santé pour acheter des tondeuses pour les hôpitaux et pour d'autres dépenses semblables. Les fonds seront-ils réservés?

M. DeVillers: Oui, il s'agit de projets bien définis. Il s'agit d'ententes bilatérales avec les provinces pour un projet précis, qui serait assujetti à toutes les règles du Conseil du Trésor sur la reddition de comptes.

Le sénateur Cordy: Ma prochaine question concerne le Centre de règlement des différends sportifs. Il semble que le Canada s'apprête à faire ce que beaucoup d'autres pays font déjà. Dans quelle mesure les décisions du centre seront-elles exécutoires pour les parties qui lui demanderont de trancher un différend?

M. DeVillers: Il s'agit de quelque chose de volontaire. En acceptant de s'en remettre au Centre de règlement des différends, les athlètes doivent accepter d'être liés par la décision. C'est quelque chose de volontaire, mais seulement jusqu'à un certain point, car Sport Canada, grâce à ses ententes de contribution, veillera à ce que les fédérations sportives aient un mécanisme d'examen interne ou d'appel et acceptent, comme condition de leur financement, de se soumettre au système de règlement des différends.

Le mécanisme sera exécutoire par consentement. Toute personne qui estimerait qu'il y aurait eu contrainte pourrait, bien entendu, faire appel aux tribunaux.

Senator Cordy: The agreements would be made before the resolution of the dispute would begin.

Mr. DeVillers: That is right. They would submit to be bound by the decisions.

Senator Fairbairn: In the context of the earlier discussion of physical activity in sport, I have an observation on the bill and the degree to which it reflects the feeling that arose from the ground in the extensive consultations held across the country prior to the national sports summit. There was a real cry, even from the athletes themselves, for increased support for physical activity within the education system, within the family and within the community. Their own view of the relationship to sport was very strong and I think the bill, to a large degree, reflects that.

My question relates to the issue of persons who have been marginalized: persons with disabilities and persons in different parts of our system who do not normally have proper access to sports as a vehicle of physical activity. This is covered, as I noted during Mr. MacAdam's presentation, in a generic way in the bill under the policy clauses, such that it would reduce barriers faced by all Canadians that prevent them from being active, to increase participation in the practice of sport and support the pursuit of excellence. Under the objects and mandate heading, it would facilitate the participation of under-represented groups in the Canadian sports system.

Naturally, I would have liked to see the identification of some of these people including women; including Aboriginals — where there is hope that development will be accelerated in their communities; including the special Olympics; young Canadians who have intellectual challenges; and our Paralympic athletes, who include all of those with physical disabilities under various sport organizations in Canada.

I would like to hear from you, minister, that all of those people, whereas they are not mentioned specifically in this bill, are very much a part of its objectives. The bill is also the legislative face of the larger sports policy, on which you have been working for some time. I recognize the quite laudable shift in government in terms of how government has expressed itself in the inclusion of all the groups that I have mentioned on what you and your predecessor have referred to as a "level playing field" and in terms how we Canadians address all of our athletes. I would like to have assurance that all of these groups are not merely a reference point in the proposed act and in the sport policy, but are all contributing forces within that policy development.

It is important that their voices be heard because, with all the goodwill in the world, they are the only people who can effectively speak for themselves. When we talk about level playing fields and inclusion and equality that is all true. However, it should always be with respect for the differences in the various groups that I have mentioned.

Le sénateur Cordy: Les ententes seraient conclues avant que le règlement des différends ne commence.

M. DeVillers: C'est juste. Les parties accepteraient d'être liées par les décisions.

Le sénateur Fairbairn: Dans le contexte de la discussion de tout à l'heure sur l'activité physique et le sport, j'ai une observation à faire sur le projet de loi et sur la mesure dans laquelle il reflète le sentiment qui est ressorti des consultations exhaustives qui ont eu lieu d'un bout à l'autre du pays en prévision du sommet national du sport. On a entendu très clairement l'appel en faveur d'un soutien accru à l'activité physique dans les écoles, dans la famille et dans la collectivité, appel qui est venu même des athlètes. Ils y voyaient un lien très important avec le sport, et je trouve que le projet de loi reflète dans une large mesure l'existence de ce lien.

Ma question concerne les personnes marginalisées de notre société, celles qui ont un handicap et celles qui, pour diverses raisons, n'ont généralement pas accès comme il se doit aux sports comme moyen d'être physiquement actif. La situation de ces personnes, comme l'a souligné M. MacAdam, est englobée de façon générique dans les dispositions du projet de loi qui exposent les objectifs du gouvernement fédéral, lesquels sont de réduire les obstacles qui empêchent les Canadiens d'être actifs, d'accroître la pratique du sport et d'appuyer la poursuite de l'excellence. Les dispositions énoncées sous la rubrique «Objet et mesures connexes», visent notamment à faciliter la participation des groupes sous-représentés dans le système sportif canadien.

Naturellement, j'aurais voulu qu'on définisse certains de ces groupes, comme les femmes, les Autochtones — nous avons bon espoir que le développement va s'accélérer dans leurs collectivités — les jeunes Canadiens ayant un handicap intellectuel qui participent aux Jeux olympiques spéciaux et nos athlètes des Jeux paralympiques, parmi lesquels on retrouve tous les athlètes ayant un handicap physique qui sont membres des diverses organisations sportives du Canada.

J'aimerais que vous me disiez, monsieur le ministre, que toutes ces personnes, même si elles ne sont pas mentionnées expressément dans ce projet de loi, s'inscrivent tout à fait dans la réalisation de ses objectifs. Le projet de loi est également le visage législatif de cette politique du sport plus générale qui vous occupe depuis un certain temps. Je félicite le gouvernement d'avoir changé d'avis dans la mesure où il a décidé d'inclure tous les groupes que j'ai mentionnés afin que «les chances soient égalisées», comme vous-même et votre prédécesseur le disaient, afin que tous nos athlètes soient reconnus par les Canadiens. J'aimerais qu'on me donne l'assurance que tous ces groupes ne soient pas seulement une référence banale dans ce projet de loi et la politique du sport, mais que tous puissent contribuer à l'élaboration de cette politique.

Il est important d'entendre leurs voix parce qu'on a beau avoir toute la bonne volonté au monde, ce sont les seuls groupes capables de parler en leur propre nom. On parle d'égalisation des chances, d'inclusion et d'égalité, tout cela est bel et bon. Cependant, il faut toujours tenir compte des différences qui existent dans les divers groupes que j'ai mentionnés.

Could you deal with that and perhaps open it up a bit for the benefit of the members of the committee? The government has gone a long way. I want to ensure that this bill takes it even further. We do not want the status quo. We want to see this broadened and made even more inclusive than that word projects.

Mr. DeVillers: As you have correctly pointed out, the bill refers to participation of all Canadians, which is as inclusive as one can get. The bill also makes reference to under-represented groups. Then, by the entrenchment of the Canadian Sport Policy, we get into the provisions of the policy that lists four specific groups: women, Aboriginals, persons with disabilities, and visible minorities. Those are the four under-represented groups in the Canadian sport system identified in the Canadian Sport Policy.

That "plank" in the Canadian Sport Policy is a reminder to all involved in the Canadian sport system that those groups need to be fully represented. As you correctly pointed out, their collective voice needs to be heard at the time of policy planning that would affect future changes to the Canadian Sport Policy and the daily operation and application of the current policy.

It is clearly the government's intention to ensure that the groups we mentioned, and all Canadians, are included. This is not just about the practice of physical activity and sport but also about the management of the system and the planning of future changes.

Senator Fairbairn: That is good.

Senator LeBreton: The intentions are good. You well know the old saying, "The road to hell is paved with good intentions." The bill does not seem to address funding for women in sports or for under-represented groups. Should this bill not be rather more explicit in that regard?

Mr. DeVillers: I had an extensive discussion on that topic with the Canadian Association for the Advancement of Women and Sport at the time the bill was in the House of Commons. They were suggesting an amendment that would start a list. In the course of my discussions with them, we came to an understanding that instead of starting a list, which might be good from an advocacy point of view but which might not be very practical, we would work together to develop the standards that will be applied through Sport Canada in its funding arrangements with national sports organizations. We are trying to get at it that way. The danger in any list is not necessarily who you include but who you leave off. There is always the danger that some groups might be excluded because they are not on the list.

I wanted to get beyond the point of advocacy. It may be good advocacy to insist that one's group is on the list, but it is more practical to work with Sport Canada, as Senator Fairbairn does through her involvement with the Canadian Paralympic committee. We are trying to get at it that way from a practical point of view.

Pouvez-vous me parler de cela et nous donner peut-être un peu plus de détails afin d'éclairer les membres du comité? Le gouvernement a fait beaucoup de chemin. Je veux m'assurer que ce projet de loi lui permettra d'aller encore plus loin. Nous ne voulons pas du statu quo. Nous voulons que cette initiative s'élargisse et soit encore plus inclusive que le mot le dit.

M. DeVillers: Vous avez raison de le dire, le projet de loi mentionne la participation de tous les Canadiens, on ne peut pas être plus inclusifs que cela. Le projet de loi mentionne également les groupes qui sont sous-représentés. Ainsi, en enchâssant la Politique canadienne du sport, nous reprenons les dispositions de la politique qui mentionnent quatre groupes en particulier: les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles. Ce sont les quatre groupes sous-représentés dans le système sportif canadien que mentionne la Politique canadienne du sport.

Cette «plate-forme» de la Politique canadienne du sport rappelle à tous les intervenants du système sportif canadien que ces groupes doivent être représentés intégralement. Vous avez raison de le dire, nous devons entendre leurs voix à l'heure où nous élaborons une politique qui pourrait déboucher sur des changements à la Politique canadienne du sport et qui pourrait influencer la mise en oeuvre quotidienne de la politique actuelle.

Le gouvernement est parfaitement résolu à s'assurer que les groupes que nous avons mentionnés, et tous les Canadiens, soient inclus. Il ne s'agit pas seulement de la pratique de l'activité physique et du sport mais aussi de la gestion du système et de la planification des changements futurs.

Le sénateur Fairbairn: Voilà qui est bien.

Le sénateur LeBreton: Ce sont de bonnes intentions. Mais vous connaissez le vieil adage, «L'enfer est pavé de bonnes intentions». Le projet de loi semble silencieux sur la question du financement des femmes dans les sports ou des groupes sous-représentés. Ce projet de loi ne devrait-il pas être plus explicite à cet égard?

M. DeVillers: J'ai eu une longue discussion sur cette question avec la Canadian Association for the Advancement of Women and Sport au moment où le projet de loi se trouvait à la Chambre des communes. Elle avait proposé un amendement qui serait le début d'une liste. Au cours de nos discussions, nous sommes parvenus à la conclusion qu'au lieu d'ouvrir une liste, ce qui serait peut-être bon du point de vue des militants mais qui ne serait peut-être pas très pratique, nous nous efforcerions de mettre au point conjointement les normes qui seront appliquées par Sport Canada dans le financement des organisations sportives nationales. C'est ainsi que nous essayons de régler le problème. Le danger d'une liste, ce n'est pas nécessairement qui y figure mais qui on oublie. Il y a toujours le danger d'exclure certains groupes parce qu'ils ne figurent pas sur la liste.

Je voulais qu'on dépasse le militantisme. Les militants ont peut-être raison d'insister pour qu'un groupe figure sur la liste, mais il est plus pratique de travailler de concert avec Sport Canada, comme le fait le sénateur Fairbairn avec le Comité paralympique du Canada. Nous nous efforçons de trouver une solution pratique à ce genre de problème.

Senator LeBreton: I hope that your good intentions will be passed on to anyone who might succeed you.

Mr. DeVillers: You are right, senator, policies can be changed, as can legislation. Lists can also be changed. There is never any guarantee.

Senator Fairbairn: I understand that using the word "guarantee" is difficult. I accept the difficulty of making lists because sometimes certain people or groups are left off.

Minister, I think you may have covered this point but perhaps you can underline it. We want to ensure that these groups are not just consulted but are actively engaged in the development and delivery of your policy.

Mr. DeVillers: Yes, certainly. That is the objective of the consultation that resulted in the formulation of the Canadian Sport Policy and of the bill. Groups will be involved in the development of the policies on an ongoing basis.

Senator Roche: Minister, my first question has to do with the sport dispute resolution centre. It would appear from the intention to have up to 12 directors on the board of directors that this will be a sizeable centre. How big will it be? What is the anticipated budget?

As for mediators, how many will there be? I assume you would have professional mediators doing alternate dispute resolution. Can you give me an idea of how many and from where these mediators will be recruited? On the question of dissolution, what is the rationale for giving the minister the right to dissolve the centre when it is being set up by legislation?

Mr. DeVillers: Some of those questions can only be answered by the board once it is struck. That will be their purview. The estimated budget that we have been operating with would be an annual budget of somewhere in the vicinity of $1 million, with five or six staff members.

Senator Roche: Does that include mediators?

Mr. DeVillers: No, the mediators would be contracted. They would not be staff of the centre but engaged on an as-needed basis.

There is the interim ADR in place now where the training is ongoing with the mediators. Lessons are being learned as we are going through that process. It is hoped that once the permanent centre is in place, we will have the benefit of that interim experience. The mediators will be on contract.

Senator Roche: What about the issue of dissolution?

Mr. DeVillers: As for dissolution, the bill deals with the assets. We are not looking at huge assets. We are looking at, perhaps, some office equipment, computers and things of that nature. The bill states that that would be directed first to a non-profit

Le sénateur LeBreton: J'espère que votre successeur aura les mêmes bonnes intentions.

M. DeVillers: Vous avez raison, madame, les politiques peuvent changer, tout comme les lois. Les listes aussi peuvent changer. Les garanties ne sont pas de ce monde.

Le sénateur Fairbairn: Je comprends que le mot «garantie» pose un problème. J'admets qu'il est difficile de dresser des listes parce qu'on risque parfois d'oublier certaines personnes ou certains groupes.

Monsieur ministre, vous avez peut-être répondu à ma question, mais vous pourriez peut-être donner plus de détails. Nous voulons nous assurer que ces groupes ne sont pas seulement consultés, mais qu'ils prennent une part active à l'élaboration et à la mise en oeuvre de votre politique.

M. DeVillers: Oui, absolument. Tel était l'objectif de la consultation qui a débouché sur l'élaboration de la Politique canadienne du sport et du projet de loi. Les groupes prendront part de manière suivie à l'élaboration de la politique.

Le sénateur Roche: Monsieur le ministre, ma première question porte sur le Centre de règlement des différends sportifs. L'intention d'avoir jusqu'à 12 membres au conseil d'administration de laisse présager que le centre sera d'une taille appréciable. Quelle sera sa taille au juste? Quel budget prévoyez-vous?

En ce qui concerne les médiateurs, combien y en aura-t-il? J'imagine que vous retiendrez les services de médiateurs spécialistes des règlements extrajudiciaires des différends. Pouvez-vous me dire à peu près combien de médiateurs seront recrutés et où? Au sujet de la dissolution, qu'est-ce qui donne au ministre le droit de dissoudre un centre créé en vertu d'une loi?

M. DeVillers: Seul le conseil d'administration pourra répondre à certaines de ces questions une fois qu'il aura été créé. Ce sera son domaine réservé. Nous pensons que le Centre aura un budget annuel d'environ 1 million de dollars, avec un effectif de cinq ou six personnes.

Le sénateur Roche: Les médiateurs compris?

M. DeVillers: Non, les médiateurs seront engagés à contrat. Ils ne feront pas partie du personnel du centre et seront engagés au besoin.

Il existe maintenant un mode alternatif de règlement des différends provisoire où les médiateurs sont formés en ce moment. Au fur et à mesure que se déroule ce processus, nous apprenons des choses. Nous espérons qu'une fois le Centre créé, nous pourrons profiter des leçons apprises. Les médiateurs seront engagés à contrat.

Le sénateur Roche: Et qu'en est-il de la dissolution?

M. DeVillers: En ce qui concerne la dissolution, le projet de loi traite de l'actif. Il ne s'agit pas d'un actif énorme. Il s'agira peut-être de matériel de bureau, d'ordinateurs, de choses de ce genre. Le projet de loi dit que tout ce matériel sera remis en priorité à

organization doing similar work, if one exists; and, if not, they would obviously go to the Receiver General.

Senator Roche: I am still troubled by the fact that a minister will have the right to dissolve a body that is set up by legislation.

Mr. DeVillers: That was put in the bill to help safeguard some of the concerns that Senator Murray has mentioned. We have seen other instances where independent bodies are created and then take on lives of their own. That was the intent.

Senator Roche: That is exactly my point. It becomes subject to either political or financial concerns of the passing moment. Some very good institutions set up by legislation have been dissolved in the name of deficit cutting. That proved to be nothing more than false economies. I am not blaming you personally for this, but I do not like it.

Clause 8 of the bill would give the minister the right to enter into agreements with foreign governments to encourage and to develop physical activity and sport. Could you give me an idea of what you have in mind or what the government has in mind? In a structural sense what would be the relationship with a foreign government in sport?

Mr. DeVillers: This refers to bilateral agreements, several of which exist with different countries. For instance, they agree to exchange coaching expertise, training methods and things of that nature. I have been in this position since January of this year. I have signed two or three myself. My predecessor had also signed some.

Senator Roche: Can you give us an example of one that you signed?

Mr. DeVillers: I signed one with South Africa, which I think was a renewal. That was when I was at the Commonwealth Games in Manchester. They usually do not involve large sums of money. It involves more or less an exchange of expertise in coaching, training and things of that nature.

Senator Roche: In the minister's statement he referred to a saving of, I believe I am correct, $5 billion a year by Canadians applying proper health procedures in their own lives; is that right?

Mr. DeVillers: Yes.

Senator Roche: This committee is very much in tune with that kind of thing. If we were to save $5 billion — well, that would be the $5 billion we need to fix health care. Following on the answer you gave to Senator Cordy, what will you do to stimulate programs that will really have some meaning in the lives of people?

If I can just dare to give you a personal example, you are looking at a senior citizen who tries to take care of himself. I swim 20 minutes every day. I have no doubt that this is a big

une organisation à but non lucratif qui poursuite une mission semblable à la sienne, s'il en existe une; sinon, tout sera évidemment remis au receveur général.

Le sénateur Roche: Je demeure troublé par le fait qu'un ministre aura le droit de dissoudre une instance qui aura été créée en vertu d'une loi.

M. DeVillers: Nous avons inscrit cette mesure dans le projet de loi pour apaiser certaines préoccupations qu'a mentionnées le sénateur Murray. Nous avons été témoins d'autres cas où des organismes indépendants ont été créés et ont pris trop de libertés. Nous voulions éviter cela.

Le sénateur Roche: C'est exactement ce à quoi je veux en venir. Tout est fonction de la conjoncture politique ou financière du moment. De très bonnes institutions créées par le législateur ont été dissoutes au nom de la lutte au déficit. Mesures qui se sont avérées être de fausses économies, rien de plus. Je ne vous en fais pas le reproche personnel, mais cela ne me plaît pas.

L'article 8 du projet de loi permet au ministre de conclure des accords avec des gouvernements étrangers pour favoriser et développer l'activité physique et le sport. Pouvez-vous me donner une idée de ce que vous avez à l'esprit ou de ce que le gouvernement a à l'esprit? D'un point de vue structurel, quelle forme prendrait cette relation avec un gouvernement étranger dans le contexte du sport?

M. DeVillers: Il est question ici d'accords bilatéraux, et nous en avons plusieurs avec divers pays. Par exemple, on s'entend pour échanger des entraîneurs, partager des méthodes d'entraînement, des choses de ce genre. Je suis en poste depuis janvier de cette année et j'en ai déjà signé deux ou trois moi-même. Mon prédécesseur en a signé aussi quelques-uns.

Le sénateur Roche: Pouvez-vous nous donner un exemple d'un accord que vous avez signé?

M. DeVillers: J'en ai signé un avec l'Afrique du Sud, qui était une reproduction, je crois. C'était lorsque je suis allé aux Jeux du Commonwealth à Manchester. Ces accords ne représentent habituellement pas d'importantes sommes d'argent. Ils portent plutôt sur un échange de compétences au niveau de l'entraînement et des activités de ce genre.

Le sénateur Roche: Dans sa déclaration, le ministre a dit, si j'ai bien compris, que les Canadiens épargneraient 5 milliards de dollars par année en adoptant de saines habitudes de vie; est-ce exact?

M. DeVillers: Oui.

Le sénateur Roche: Notre comité est tout à fait d'accord avec ce genre de chose. Si nous pouvions épargner 5 milliards de dollars — eh bien, ce serait les 5 milliards de dollars dont nous avons besoin pour les soins de santé. Pour faire suite à la réponse que vous avez donnée au sénateur Cordy, qu'allez-vous faire pour promouvoir des programmes qui auront vraiment une incidence sur la vie des gens?

Si je peux me permettre de vous donner un exemple personnel, vous avez devant vous une personne du troisième âge qui tente de prendre soin d'elle-même. Je fais tous les jours 20 minutes de

improvement on my health and that I am contributing to the health care system by not spending money to take care of me because I am taking care of myself. I know that. What are you doing to get other people like me to take care of themselves so that we can save some money on the whole health care system?

Mr. DeVillers: By the way, that $5 billion figure was the estimate arrived at by the Mills commission. They said that if they could reduce physical inactivity by 10 per cent that would generate long-term savings to the health system up to that amount.

Obviously, some form of public awareness program is necessary to encourage people. The "Participaction" program did this, however, it is either under-funded or no longer funded by Health Canada. I have had discussions with the Minister of Health, and our officials are talking about reviving efforts to convey the message to Canadians that physical activity is important.

Senator Roche: I take it that you do not have any money in your budget to start a big program. The money must come from the health budget?

Mr. DeVillers: Yes. It would have to come through a coordinated effort.

Senator Roche: Is there a way that you could use your office and credibility as Secretary of State for Amateur Sport to help the Canadian people to understand that physical activity is good for them.

Mr. DeVillers: Yes. Future potential programs would be equivalent to the ESTEEM Team that Sport Canada now funds, which sends athletes and former athletes into to schools to speak to students about the benefits of physical activity and sporting activity, the disadvantages of drug and alcohol and things of that nature.

These are the types of programs that could be expanded and used not only in schools but also in the community at large.

Senator Mahovlich: Mr. Minister, in your speech you mentioned that the centre will enable conflicts to be settled without delay. I know some athletes that have been in the courts for the past 10 years. They still have no decision.

These athletes were professional hockey players. They were forced to play in circumstances under which they should not have been playing, and they were injured permanently.

Could they approach this dispute resolution centre and have an answer in a short time?

natation. Je ne doute pas un instant que cela contribue énormément à améliorer ma santé et que cela soit bon pour le système de soins de santé qui n'est pas obligé de dépenser de l'argent pour me soigner puisque je prends soin de moi-même. Je sais cela. Qu'allez-vous faire pour que d'autres personnes comme moi prennent soin d'elles-mêmes, ce qui nous permettra en même temps d'économiser au niveau du régime de soins de santé en général?

M. DeVillers: Soit dit en passant, c'est la commission Mills qui a évalué ces économies à 5 milliards de dollars. Elle a dit que s'il était possible de réduire l'inactivité physique de 10 p. 100, cela engendrerait des économies à long terme de 5 milliards de dollars pour le régime de soins de santé.

Naturellement, il est nécessaire d'avoir une sorte de programme de sensibilisation du public pour encourager les gens à faire de l'exercice. C'était le but du programme Participaction, mais il est soit sous-financé, soit plus financé par Santé Canada. J'ai eu des entretiens avec la ministre de la Santé, et nos hauts fonctionnaires parlent de raviver les efforts pour transmettre aux Canadiens le message que l'activité physique est importante.

Le sénateur Roche: Je suppose que vous n'avez pas d'argent dans votre budget pour mettre sur pied un gros programme. L'argent doit venir du budget de la santé?

M. DeVillers: Oui. Il faudrait un effort de coordination.

Le sénateur Roche: Y aurait-il moyen d'utiliser votre bureau et votre crédibilité en tant que secrétaire d'État au Sport amateur pour aider les Canadiens à comprendre que l'activité physique est bonne pour eux?

M. DeVillers: Oui. De futurs programmes pourraient être l'équivalent de ESTEEM Team qui est financé actuellement par Sport Canada et qui permet d'envoyer des athlètes et d'anciens athlètes dans les écoles pour parler aux élèves des avantages de l'activité physique et sportive, des désavantages de la drogue et de l'alcool et des choses de ce genre.

C'est le genre de programmes qui pourraient être élargis et non pas seulement utilisés dans les écoles mais aussi dans la communauté en général.

Le sénateur Mahovlich: Monsieur le ministre, dans votre allocution, vous avez mentionné que le Centre pourra permettre de régler les conflits sans délai. Je connais des athlètes qui sont devant les tribunaux depuis les 10 dernières années. Ils n'ont toujours pas obtenu de décision.

Ces athlètes étaient des joueurs de hockey professionnels. Ils ont été obligés de jouer dans des circonstances dans lesquelles ils n'auraient pas dû jouer, et ont subi des blessures permanentes.

Pourraient-ils s'adresser à ce centre de règlement des différends pour obtenir une réponse dans un court délai?

Mr. DeVillers: It is a voluntary centre, as I stated previously. The case of professional sport would be different because Sport Canada does not finance professional sports. We would not be able to insist that the professional sport league or team submit itself to the jurisdiction.

Senator Mahovlich: I thought that the word "amateur" was out now. Everyone is a professional now.

Mr. DeVillers: Yes. The control that the government has is through the funding. If we are not funding professional sports, it is going to be difficult to try to impose some of these standards. This is enabling legislation, not regulating legislation. It opens the opportunity to have agreements with professional sport teams and leagues, but it does not regulate them. We could only assist if they agreed to submit to the jurisdiction.

Senator LeBreton: Yesterday we had some very good witnesses. One, Rick Bell from the Coalition for Active Living, pointed out in testimony that all the references to physical activity had been removed from clause 5.

Mr. DeVillers: Yes.

Senator LeBreton: Why would that continuity not be carried through all of the sections of the bill?

Mr. DeVillers: Those sub-paragraphs refer to the Canadian sport system, which, as I indicated earlier, is more formal and regulated than the physical activity side. We have more examples on the sport side than we do on the physical activity side. Physical activity is more or less driven individually. You do not need a big structure as in sport. When you have structures, then you we needed examples of how the minister would become involved with that sport system.

They are on an equal footing. It is only when you get to the examples that there is more in the sports area. My simple answer is it is because of the structure of the Canadian sport system.

Senator LeBreton: Then is there not a danger that this becomes a sport-focused bill with not so much emphasis on the physical activity?

Mr. DeVillers: Only if we let it. It is all of our responsibility to ensure that that does not occur.

Senator LeBreton: How do you do that? During the health care study on obesity and children, we talked about sports having more of an organized facet than physical activity has. It is much harder to get a handle on it.

I am worried that this will become an amateur sport resolution centre and that physical activity will fall off the table.

Mr. DeVillers: They are equal in the Canadian Sport Policy. The four planks are equal — participation, developing capacity, cooperation, and excellence. Any time we put one against the other, we are missing the point. By encouraging physical activity, we are broadening the base to develop the excellence.

M. DeVillers: Comme je l'ai déjà dit, il s'agit d'un centre bénévole. Ce n'est pas la même chose pour les sports professionnels car ils ne sont pas financés par Sport Canada. Nous ne pourrions pas insister pour que la ligue ou l'équipe sportive professionnelle se soumette à la décision du centre.

Le sénateur Mahovlich: Je croyais que le mot «amateur» avait été éliminé, que tout le monde était dorénavant professionnel.

M. DeVillers: Oui. Le gouvernement exerce un contrôle par le biais du financement. Si nous ne finançons pas les sports professionnels, il sera difficile de tenter d'imposer certaines de ces normes. Il s'agit ici d'une loi habilitante, non pas d'une loi de réglementation. Elle donne la possibilité de conclure des ententes avec des équipes et des ligues de sport professionnelles, mais elle ne les réglemente pas. Nous ne pourrions les aider que si elles étaient d'accord pour se soumettre à la compétence du centre.

Le sénateur LeBreton: Hier, nous avons entendu de très bons témoins. L'un d'entre eux, Rick Bell, de la Coalition for Active Living, a souligné dans son témoignage que l'on avait éliminé de l'article 5 toute référence à l'activité physique.

M. DeVillers: Oui.

Le sénateur LeBreton: Pourquoi n'a-t-on pas fait la même chose dans tous les articles du projet de loi?

M. DeVillers: Ces alinéas parlent du système sportif canadien qui, comme je l'ai dit précédemment, est plus officiel et réglementé que l'activité physique. Nous avons davantage d'exemples pour les sports que pour l'activité physique. L'activité physique est plus ou moins une activité individuelle. Il n'est pas nécessaire d'avoir une importante structure comme pour le sport. Lorsqu'on a des structures, alors il faut des exemples de la façon dont le ministre interviendrait dans ce système sportif.

Ils sont sur un pied d'égalité. Ce n'est que lorsqu'on arrive aux exemples qu'il y en a davantage pour les activités sportives. Ma réponse est tout simplement la suivante: c'est en raison de la structure du système sportif canadien.

Le sénateur LeBreton: Cela ne risque donc pas de devenir un projet de loi axé sur le sport qui ne met pas beaucoup l'accent sur l'activité physique?

M. DeVillers: Seulement si nous le permettons. C'est notre responsabilité à tous de veiller à ce que cela ne soit pas le cas.

Le sénateur LeBreton: Comment peut-on s'en assurer? Dans le cadre d'une étude que nous avons faite sur l'obésité des enfants, nous avons dit que les sports comportaient davantage un aspect organisé que l'activité physique. C'est beaucoup plus difficile à déterminer.

Je crains que cela ne devienne un centre de règlement des litiges pour le sport amateur et que l'on oublie l'activité physique.

M. DeVillers: Les deux ont la même importance dans la Politique canadienne du sport. Les quatre piliers ont la même importance - la participation, le développement de la capacité, la coopération et l'excellence. Chaque fois que l'on oppose un pilier à un autre, on rate la cible. En encourageant l'activité physique, on élargit le fondement qui permet d'en arriver à l'excellence.

By accomplishing the excellence, we then in turn get more people involved. We often can see a spike in participation in a particular sport after one of our Olympians has performed well.

They are complimentary objectives. If we increase participation, we will be increasing excellence and the excellent results will provide the inspiration for more participants.

Senator LeBreton: In clause 5, says that the "minister may take measures." I understand that when this bill was before committee in the other place, the recommendation came forward from the committee that the word "may" should have been "shall." It was not carried forward when the bill came before the house.

"May" is such a wiggle word, and "shall" is more definitive. Why is it not that "the minister shall take appropriate measures."

Mr. DeVillers: Again, this is enabling legislation. "May" is empowering, so the minister would have the authority to take these measures. Any time that "shall" is put in, it takes away the discretion that might be there for the minister to exercise. It becomes more mandatory, regulatory legislation at that point.

Mr. Roger Charland, Legal Counsel, Sport Canada: The use of "shall" in certain contexts creates a problem. If you read clause 5 with the word "shall" in it, you will find that it becomes difficult to determine what the minister needs to do in order to meet the "shall."

That is a distinction between the words "shall" and "may" in these type of provisions. One is empowering, allowing the minister to take all the measures required to achieve objectives. The word "shall" could create a problem of defining how the minister would do it.

Senator LeBreton: It impedes the empowering ability then?

Mr. DeVillers: It would also leave the government open to litigation. If it said that the minister "shall" reduce obesity and did not do it, the government could be subject to lawsuits.

Senator Léger: Sport and physical activities should be side-by-side. The goal of sport seems to be external. Physical activities have an internal goal. We must undertake the activity to realize that it keeps us healthy. Therefore all the proposed programs will be equal to the sports. In a sense, it is an internal goal. You will only find out that it feels good when you have done it and done it a lot.

Mr. DeVillers: I believe they are intertwined. Many people take part in organized sport for the physical activity benefit. They do not all want to be like Senator Mahovlich in the National Hockey League, but they want to become physically fit by playing recreational hockey, which is still organized. There is still the Canadian Amateur Hockey Association. It is not a question of one or the other, there is an interconnection.

En réalisant l'excellence, cela nous permet d'avoir une plus grande participation. Nous constatons souvent une augmentation de la participation dans un sport en particulier lorsqu'un de nos athlètes olympiques a du succès.

Ces objectifs sont complémentaires. Si nous améliorons la participation, nous améliorerons l'excellence et les résultats excellents inspireront davantage de participants.

Le sénateur LeBreton: À l'article 5, on dit que le ministre peut prendre des mesures. Je crois comprendre que lorsque le projet de loi a été examiné par le comité à l'autre endroit, ce dernier a recommandé que le mot «peut» soit remplacé par le mot «prend». L'amendement n'a pas été adopté à la Chambre.

Le mot «peut» n'a rien de définitif, tandis que le mot «prend» est plus définitif. Pourquoi ne dit-on pas: «le ministre prend les mesures appropriées»?

M. DeVillers: Encore une fois, il s'agit d'une loi habilitante. Le mot «peut» donne au ministre le pouvoir de prendre de telles mesures. Avec le mot «prend», le ministre ne peut plus exercer son pouvoir discrétionnaire. Cela devient davantage obligatoire, une loi de réglementation.

M. Roger Charland, conseiller juridique, Sport Canada: Le mot «prend» peut créer un problème dans certains contextes. Si on lit l'article 5 avec le mot «prend», on s'aperçoit qu'il devient difficile de déterminer ce que le ministre doit faire exactement.

Il y a une distinction entre les mots «peut» et «prend» dans ce type de dispositions. Dans un cas, le terme donne au ministre le pouvoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs. Le mot «prend» pourrait créer un problème pour ce qui est de définir comment le ministre s'y prendrait.

Le sénateur LeBreton: Cela nuit donc à la capacité habilitante?

M. DeVillers: Cela exposerait également le gouvernement à des litiges. Si l'on disait que le ministre doit réduire l'obésité et qu'il ne le faisait pas, le gouvernement pourrait être poursuivi.

Le sénateur Léger: Le sport et les activités physiques devraient aller de pair. L'objectif du sport semble être externe. Les activités physiques ont un objectif interne. Nous devons entreprendre l'activité pour comprendre qu'elle nous garde en bonne santé. Par conséquent, tous les programmes proposés seront égaux aux sports. En un sens, c'est un objectif interne. On ne se rend compte que c'est une bonne chose que lorsqu'on l'a fait et qu'on l'a beaucoup fait.

M. DeVillers: Je crois que les deux sont liés. Beaucoup de gens participent à un sport organisé parce que cela leur procure des avantages au niveau de l'activité physique. Ils ne veulent pas tous faire partie de la Ligue nationale de hockey comme le sénateur Mahovlich, mais ils veulent être en bonne condition physique en jouant au hockey pendant leurs loisirs, et c'est toujours un sport organisé. L'Association canadienne de hockey amateur existe toujours. Il ne s'agit pas de choisir l'un ou l'autre, il y a un lien entre les deux.

Senator Keon: Let me congratulate you on bringing forward this legislation. It is a definite step in the right direction. Having said that, I do want to raise some alarm bells.

The sport section of this bill is based on the premise that sport is good for health, and that is a false premise. Sport is not necessarily good for health at all. Indeed, a great deal of permanent injury occurs in sport. A tremendous amount of physical disability is the result of sport and some terrible lifestyle habits are the result of sports in youth; kids are made to bulk up way beyond their height-weight ratios. Take professional football players, for example. If you want to look at the most unhealthy group of specimens on the face of earth, look at the offensive and defensive lines of the National Football League. These guys have loaded their arteries in a way that they can never recover.

I want to come back to what Senator Cordy has said. If we are really going to make an impact on health outcomes, we have got to get into the schools and educate kids about healthy lifestyles. Physical activity is one component of a healthy lifestyle. Indeed, for the average obese youngster who is trying to jog off 30 pounds, they do much better just pushing themselves back from the table for a month.

We have to get realistic about this. I am a come-lately in giving you these comments. If I had had an opportunity along the way, I would have given them to you before. However, I believe in the implementation of this bill there should be an awareness of this fact. When this legislation is implemented, there should be a real effort made to couple it with a program of education for schools that will overcome the damage that can be created by misinformation about sport and health.

Mr. DeVillers: Obviously, there is no denying there are injuries in sports. There are other negative aspects to sport, but I feel it has to be looked at in totality. I believe by engaging Canadians to become physically active through sport, there are far more advantages than disadvantages.

Senator Keon: I am not sure you are right.

Mr. DeVillers: I agree with part of what you said, and that is the fact that we need to have that public awareness component and the schools component that, as I say, is part of the Canadian Sport Policy. If people can develop the physical activity habits at an early age, they are more likely to remain physically active for the rest of their lives. We have to focus on the schools. As I have indicated, the provinces and territories are cognizant of that and are committed to working on that.

These are the ministers responsible for sport, not necessarily the ministers responsible for education. Those are battles that they will have to wage at their own respective cabinet tables to ensure they can implement these.

Le sénateur Keon: Permettez-moi de vous féliciter d'avoir présenté ce projet de loi. Il s'agit certainement d'un pas dans la bonne direction. Cela dit, je voudrais faire certaines mises en garde.

L'article sur les sports dans le projet de loi se fonde sur le principe que le sport est bon pour la santé, et cela est faux. Le sport n'est pas nécessairement bon pour la santé. En fait, le sport cause de nombreuses blessures permanentes. Le sport est la cause de nombreux handicaps physiques et peut donner de très mauvaises habitudes de vie aux jeunes; on demande aux jeunes de prendre beaucoup plus de poids que celui qu'il devrait avoir selon leur taille. Prenez par exemple les joueurs de football professionnels. Si vous voulez y trouver le groupe de spécimens le moins en bonne santé sur cette terre, prenez les lignes d'offensive et de défensive de la Ligue nationale de football. Ces gars-là ont bouché leurs artères à un point où ils ne pourront jamais s'en remettre.

Je voudrais revenir à ce que le sénateur Cordy a dit. Si nous voulons vraiment avoir un impact sur la santé, nous devrons aller dans les écoles et éduquer les jeunes au sujet des bonnes habitudes de vie. L'activité physique est un élément d'un mode de vie sain. En fait, un jeune qui serait obèse et qui voudrait perdre 30 livres aurait tout aussi intérêt à s'éloigner de la table pendant un mois.

Nous devons être réalistes. J'arrive un peu tard pour faire ces observations. Je l'aurais fait avant si j'en avais eu l'occasion. Cependant, je crois qu'il faut être conscient de cela lors de la mise en oeuvre du projet de loi. Lorsque ce projet de loi sera mis en oeuvre, il faudrait réellement faire un effort pour le jumeler à un programme d'éducation dans les écoles afin de contrer les dommages qui peuvent être faits par une mauvaise information au sujet du sport et de la santé.

M. DeVillers: Naturellement, on ne peut nier que le sport cause des blessures. Le sport comporte d'autres aspects négatifs, mais j'estime qu'il faut le voir dans son ensemble. À mon avis, il y a beaucoup plus d'avantages que de désavantages à encourager les Canadiens à être plus actifs physiquement en faisant du sport.

Le sénateur Keon: Je ne suis pas sûr que vous ayez raison.

M. DeVillers: Je suis d'accord en partie avec ce que vous avez dit, c'est-à-dire qu'il faut qu'il y ait un élément de sensibilisation du public et de sensibilisation dans les écoles. Mais comme je l'ai dit, cela fait partie de la Politique canadienne du sport. Si les gens peuvent acquérir une habitude d'activité physique à un jeune âge, il y a de meilleures chances qu'ils demeurent physiquement actifs pour le reste de leur vie. Nous devons mettre l'accent sur les écoles. Comme je l'ai dit, les provinces et les territoires le reconnaissent et se sont engagés à le faire.

Cela incombe aux ministres responsables du sport, non pas nécessairement aux ministres responsables de l'éducation. Ce sont des batailles qu'ils devront mener au sein de leurs propres cabinets afin de s'assurer qu'ils peuvent mettre en oeuvre de telles mesures.

Senator Cook: What would be success indicators for the proposed centre? Do you think it would be appropriate or useful to have the proposed centre subject to the Access to Information Act and to the Privacy Act?

Mr. DeVillers: The success would be if there were no cases whatsoever, then we would know that the sport system is working without disputes. Obviously, we are not going to see that. I think the measure of success would be the feedback that we get from the sports community. We would hope to hear them express satisfaction with the application of the centre and the cases with which it deals.

With respect to access to information and privacy, perhaps Mr. Charland could assist me on those questions.

Mr. Charland: We are dealing with the sensitive issue of disputes between private parties. The centre is not being set up as a federal institution.The Access to Information Act and the Privacy Act usually deals with the rules that pertain to these institutions otherwise normal provincial law would apply.

The intent, and my understanding, is that the parties would probably want to ensure that there is a certain level of comfort in the rules as they pertain to access to the documents that they may exchange within the purview of their disputes and so forth. My understanding was that these acts were not going to apply, in addition to the fact that the centre was not a federal institution.

Mr. DeVillers: I might just add with respect to the public right to know, the proposed legislation contains provisions to ensure that the centre's reports and financial statements are made public.

Senator Cook: The thing that troubles me is that it is voluntary. You go to this place on a voluntary basis. Then the decision is binding. That is the situation in this day and age, where we strive for evidence-based information in all areas of our life to make informed decisions. That is where I was coming from in my first question.

There must be data out there now as to the level of the conflicts that is being managed by the courts or wherever. I hope there would be some evidence-based information that this new entity could use to support my concern here. It is the lack of transparency on something that is voluntary and then something on the other end that is binding.

Mr. DeVillers: As I indicated earlier, we have the interim ADR in place and we are learning from its application lessons that would be incorporated into the permanent system.

It is a question of access and speed. The typical case here would be an athlete not named to a team for an event. Normally those teams are announced a month or so before the event.

Le sénateur Cook: Quels seront les indicateurs de succès pour le centre qui est proposé? Croyez-vous qu'il serait approprié ou utile que le centre proposé soit visé par la Loi sur l'accès à l'information et par la Loi sur la protection des renseignements personnels?

M. DeVillers: Le meilleur indicateur de succès serait si aucun cas n'était soumis au centre, alors nous saurions que le système sportif fonctionne sans litige. Naturellement, ce ne sera pas le cas. Je pense que la mesure du succès sera la réaction du milieu sportif. Nous espérons qu'il se dira satisfait de l'application du centre et des cas qu'il examine.

Pour ce qui est de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, M. Charland pourrait peut-être m'aider à répondre à ces questions.

M. Charland: Il s'agit là de litiges entre des parties privées, ce qui est très délicat. Le Centre n'est pas mis sur pied en tant qu'institution fédérale. La Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels visent habituellement les règles relatives à ces institutions, sinon la loi provinciale normale s'appliquerait.

Si j'ai bien compris, les parties voudraient sans doute s'assurer qu'il y a un certain niveau de confort dans les règles pour ce qui est de l'accès aux documents qu'ils pourraient échanger dans le cadre de leur litige. Je crois comprendre que ces lois ne devaient pas s'appliquer, en plus du fait que le centre n'est pas une institution fédérale.

M. DeVillers: Je voudrais ajouter en ce qui concerne le droit de savoir du public, que le projet de loi qui est proposé comporte des dispositions afin de s'assurer que les rapports et les bilans financiers du centre soient rendus publics.

Le sénateur Cook: Ce qui me trouble, c'est que c'est volontaire. On s'adresse à ce centre de façon volontaire. La décision est ensuite exécutoire. Voilà la situation à notre époque où nous tentons d'obtenir de l'information qui se fonde sur des preuves dans tous les domaines de notre vie pour prendre des décisions éclairées. C'est pour cette raison que j'ai posé ma première question.

Il doit exister des données en ce qui a trait au nombre de conflits qui se trouvent actuellement devant les tribunaux. J'espère qu'il existe de l'information avec preuves à l'appui que cette nouvelle entité pourrait utiliser afin de répondre à ma préoccupation à cet égard, c'est-à-dire d'une part le manque de transparence pour quelque chose de volontaire et d'autre part une décision qui est exécutoire.

M. DeVillers: Comme je l'ai dit précédemment, nous avons un mode alternatif de règlement des différends provisoire en place et nous tirons des leçons de son application, leçons qui pourront être incorporées au système permanent.

C'est une question d'accès et de rapidité. Le cas typique sera celui d'un athlète qui n'a pas été choisi pour faire partie d'une équipe lors d'un événement. Habituellement, ces équipes sont annoncées environ un mois avant l'événement.

That dispute cannot practically get through the legal system within a month. Once the games are over, it gives little comfort to get a court decision saying that you should have been on the Olympic team last year. I do not believe that the courts are yet to the point of allowing damages for not having been on the team. It is mainly to have a system whereby athletes and their federations can have these disputes resolved in a timely fashion to be applicable for the specific sport needs.

Mr. Charland: The temporary ADR system currently posts decisions on a Web site so the public has access to the information. This legislation would allow the same type of mentality and operation in the matter of the transparency as it relates to the decision and the cases that are being heard.

Senator Cook: Would this centre have a Web site?

Mr. Charland: I am assuming it would in today's day and age. The legislation allows provides the board of directors with the flexibility to make those kinds of decisions

The Chairman: Minister, thank you very much for coming and taking the time to be with us this morning.

I should also tell you that in our final volume on health care, we did indicate that we would be doing a series of one-volume studies on specific aspects of the health care system, beginning with mental health. A special volume on prevention strategies is also high on our list. We will inevitably be having you back next year to talk further on that subject.

Mr. De Villers: I look forward to that discussion.

The Chairman: Senators, the question is whether we proceed by dispensing with clause-by-clause consideration or if anybody intends to move an amendment, in which case we will proceed with it on a clause-by-clause basis.

Senator Murray, do you wish to move amendments at this stage?

Senator Murray: I have none to move at this stage, Mr. Chairman. Thank you for asking.

The Chairman: Does any member of the committee have an amendment that they are contemplating moving?

Senator Roche: Mr. Chairman, it was not that I intended to move an amendment, but I want to be able to express my unhappiness at clause 35 by voting against it.

The Chairman: That is fine. The easiest way to do it is to proceed clause-by-clause.

The first issue is shall the preamble in clause 1, which is the short title clause, stand? That is carried.

To save me reading from 2 through to 40, can I simply ask members to indicate those clauses that they should like to have a recorded vote on? I understand 35 is one.

Le litige ne peut pas passer par toutes les étapes du système juridique en un mois. Les jeux terminés, un athlète ne serait pas beaucoup réconforté par la décision d'un tribunal disant qu'il aurait dû faire partie de l'équipe olympique l'an dernier. Nous ne croyons pas que les tribunaux soient au point d'accorder des dommages-intérêts à un athlète qui n'aurait pas fait partie de l'équipe. On veut surtout avoir un système qui permet aux athlètes et à leurs fédérations de régler leurs différends en temps opportun afin de répondre aux besoins spécifiques du sport en question.

M. Charland: Le mécanisme provisoire de règlement des différends prévoit l'affichage des décisions sur un site Web afin que le public ait accès à l'information. Le projet de loi à l'étude permettrait le même type de mentalité et un fonctionnement aussi transparent au niveau de la décision et des causes qui sont entendues.

Le sénateur Cook: Ce centre aurait-il un site Web?

M. Charland: Je suppose qu'à notre époque, il en aurait un. Le projet de loi donne au conseil d'administration la souplesse voulue pour prendre ce genre de décisions.

Le président: Monsieur le ministre, je vous remercie beaucoup d'avoir pris le temps de venir nous rencontrer ce matin.

Je dois aussi vous dire que dans notre dernier volume sur les soins de santé, nous avons précisé que nous ferions une série d'études en un volume sur des aspects précis du régime de soins de santé, en commençant par la santé mentale. Un volume spécial sur les stratégies de prévention est également prioritaire sur notre liste. Inévitablement, nous vous réinviterons l'année prochaine pour discuter davantage de cette question.

M. DeVillers: J'ai hâte de participer à cette discussion.

Le président: Honorables sénateurs, la question est de savoir si nous pouvons nous dispenser de l'étude article par article, ou bien si quelqu'un a l'intention de proposer un amendement, auquel cas nous procéderons à l'étude article par article.

Sénateur Murray, souhaitez-vous proposer des amendements à cette étape-ci?

Le sénateur Murray: Je n'en ai pas à proposer pour l'instant, monsieur le président. Merci de me poser la question.

Le président: Est-ce qu'un membre du comité envisage de proposer un amendement?

Le sénateur Roche: Monsieur le président, ce n'est pas que j'ai l'intention de proposer un amendement, mais je veux pouvoir exprimer mon mécontentement au sujet de l'article 35 en votant contre.

Le président: Très bien. La façon la plus facile de le faire est de procéder à l'étude article par article.

Tout d'abord, le préambule et l'article 1, qui traitent du titre abrégé, sont-ils reportés? C'est adopté.

Pour m'épargner de lire les articles 2 à 40, puis-je demander aux membres du comité de m'indiquer les articles pour lesquels ils voudraient un vote par appel nominal? Je crois comprendre que l'article 35 en est un.

Senator Murray: Mr. Chairman, far be it from me to tell you how to do your job. However, why not go to 8?

The Chairman: That is all right. Clauses 1 through 8 carry, which is okay. Then that leads to clause 9?

Senator Murray: Yes.

The Chairman: So then the question is: Shall clause 9 carry? I would infer from that, Senator Murray, that you would like to vote on it.

Senator Murray: On division.

The Chairman: On division.

Beginning then with clause 10.

Senator LeBreton: I would like clause 5 on division, as well.

The Chairman: Clause 5 on division and clause 9 on division. We know we will have clause 35 on division.

Are there other clauses that people would like to have on division? Senator Roche?

Senator Roche: Well, back on clause 35, if I may?

The Chairman: Yes.

Senator Roche: I would like to delete the clause. I am prepared to move that, if that is in order.

The Chairman: I am happy to take that as a motion, to delete 35.

Senator Roche: Yes.

The Chairman: Should the deletion of clause 35, which happens to be an amendment to clause 35, carry?

Senator Roche votes for that deletion.

Senator Roche: Yes.

Senator Murray: Once again, shall clause 35 carry, yes or no?

The Chairman: Shall clause 35 carry?

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: Senator Roche says no.

Everyone else? Yes? Clause 35 carries.

Senator LeBreton: I am still back on clause 5.

The Chairman: Are there any other clauses that people would like to either move a motion on or would like to have it noted that the clause passed on division?

Senator Murray: No. When you come back to the preamble and so on, I will just say on division.

The Chairman: Then that takes us back to the preamble, which is shall the preamble and clause 1 stand? The answer is on division, as I understand it, is that correct?

Senator Murray: Yes.

Le sénateur Murray: Monsieur le président, je n'oserais jamais vous dire comment faire votre travail, mais pourquoi ne pas passer directement à l'article 8?

Le président: Très bien. Les articles 1 à 8 sont adoptés, dans ce cas. Cela nous amène donc à l'article 9?

Le sénateur Murray: Oui.

Le président: La question est donc celle-ci: L'article 9 est-il adopté? Je crois comprendre, sénateur Murray, que vous voudriez le mettre aux voix.

Le sénateur Murray: Avec dissidence.

Le président: Adopté avec dissidence.

Nous passons donc à l'article 10.

Le sénateur LeBreton: Je voudrais qu'il soit indiqué que l'article 5 a également été adopté avec dissidence.

Le président: L'article 5 et l'article 9 sont adoptés avec dissidence. Nous savons que l'article 35 sera également adopté avec dissidence.

Y a-t-il d'autres articles que les membres du comité aimeraient mettre aux voix? Sénateur Roche.

Le sénateur Roche: Eh bien, puis-je revenir à l'article 35?

Le président: Oui.

Le sénateur Roche: J'aimerais supprimer cet article. Je suis disposé à le proposer, si c'est recevable.

Le président: Je vais me faire un plaisir d'accepter une motion visant à supprimer l'article 35.

Le sénateur Roche: Oui.

Le président: La motion visant à supprimer l'article 35, qui se trouve à être un amendement à l'article 35, est-elle adoptée?

Le sénateur Roche vote en faveur de cette suppression.

Le sénateur Roche: Oui.

Le sénateur Murray: Une fois de plus, l'article 35 est-il adopté, oui ou non?

Le président: L'article 35 est-il adopté?

Des voix: Non.

Le président: Le sénateur Roche dit non.

Quelqu'un d'autre? Oui? L'article 35 est adopté.

Le sénateur LeBreton: J'en reviens à l'article 5.

Le président: Y a-t-il d'autres articles pour lesquels les membres du comité voudraient proposer une motion ou aimeraient qu'il soit indiqué que l'article a été adopté avec dissidence?

Le sénateur Murray: Non. Quand vous en reviendrez au préambule et tout le reste, je dirai seulement avec dissidence.

Le président: Dans ce cas, nous revenons au préambule et je pose la question: Le préambule et l'article 1 sont-ils reportés? La réponse est qu'ils sont adoptés avec dissidence, n'est-ce pas?

Le sénateur Murray: Oui.

The Chairman: Therefore, shall Bill C-12 be reported back to the Senate without amendment?

Some Hon. Senators: Agreed, on division.

Senator Murray: On division.

The Chairman: On division.

Senators, we have one other witness this morning on Bill C-8. We will hear from Robert Friesen, the President of the Canadian Federation of Agriculture.

Some people here are not on the health care study. Those who are on the health care study, I would like to make a couple of announcements for you so that you understand where we are and what material we are going to give you.

As you all know, Mr. Romanow will be releasing his report next Thursday. We will deliver to you by the end of that day a comparison of Mr. Romanow's major recommendations and ours. We may not get into all the details of this because it is 400 pages, and we may not have gotten through it. You will be able to get the highlights in terms of what our report says and what his report says. We will do it as quickly as we can, recognizing that he has got a 400-page document.

Senator Roche: Is he giving us a pre-briefing?

The Chairman: No, he is not.

Senator Roche: You gave him a pre-briefing? Excuse me if I misspoke.

The Chairman: I had a discussion with him last week for an hour.

Senator Roche: The point I am trying to make, Mr. Chairman, is I was under the impression that you displayed a courtesy to Mr. Romanow by giving him an advanced understanding.

The Chairman: I had a discussion with him so that he knew broad outlines. I have had that discussion back. We know that we both have a catastrophic drug program. I do not know what his details are. I cannot give a comparison until I know the details of his program. We will get it out as quickly as we can. We may give you a top-line piece by noon and then another piece later in the day.

Senator Roche: By noon?

The Chairman: We think we can get that done if we get a copy at 7:30 in the morning, which we expect to.

I have made a decision not to comment to the press through the weekend because I want time to read the report. We will put out a press release congratulating Mr. Romanow on the report as he did with ours. However, I do not want to comment publicly until I have had a chance to read it. I will say nothing through the weekend.

Le président: En conséquence, dois-je faire rapport du projet de loi C-12 au Sénat, sans proposition d'amendement?

Des voix: D'accord, avec dissidence.

Le sénateur Murray: Avec dissidence.

Le président: Avec dissidence.

Sénateurs, nous avons un autre témoin à entendre ce matin sur le projet de loi C-8. Nous entendrons donc Robert Friesen, président de la Fédération canadienne de l'agriculture.

Il y en a ici qui ne participent pas à l'étude sur les soins de santé. Pour ceux d'entre vous qui participent à l'étude sur les soins de santé, j'aurais quelques annonces à faire pour que vous compreniez où nous en sommes et quels documents nous allons vous remettre.

-Comme vous le savez tous, M. Romanow va publier son rapport jeudi prochain. Nous vous ferons parvenir avant la fin de ce jour-là une comparaison entre les principales recommandations de M. Romanow et les nôtres. Nous n'entrerons peut-être pas dans les détails parce que c'est un rapport de 400 pages et nous ne l'aurons peut-être pas lu d'un bout à l'autre. Vous serez en mesure de comparer les faits saillants de notre rapport et du sien. Nous le ferons le plus vite possible, compte tenu du fait qu'il publie un rapport de 400 pages.

Le sénateur Roche: Va-t-il nous donner au préalable une séance d'information?

Le président: Non.

Le sénateur Roche: Vous lui avez donné ce genre de séance? Excusez-moi si je me suis mal exprimé.

Le président: J'ai eu un entretien d'une heure avec lui la semaine dernière.

Le sénateur Roche: Voici où je veux en venir, monsieur le président. J'avais l'impression que vous aviez fait preuve de courtoisie envers M. Romanow en lui accordant un entretien préalable.

Le président: J'ai eu une discussion avec lui pour qu'il connaisse les grandes lignes. Nous savons que nous avons tous les deux un programme pour l'impact catastrophique des médicaments. Je ne connais pas les détails du sien. Je ne peux pas faire de comparaison avant de connaître les détails de son programme. Nous les obtiendrons le plus rapidement possible. Nous vous enverrons peut-être un très bref document à midi et ensuite un autre à la fin de la journée.

Le sénateur Roche: À midi?

Le président: Nous pensons pouvoir le faire si nous obtenons copie du rapport à 7 h 30 le matin, ce que nous escomptons.

J'ai pris la décision de ne faire aucun commentaire à la presse pendant la fin de semaine parce que je veux avoir le temps de lire le rapport. Nous allons publier un communiqué félicitant M. Romanow pour son rapport, comme il l'a fait pour le nôtre. Toutefois, je ne veux pas commenter publiquement avant d'avoir eu la chance de le lire. Je ne dirai rien de la fin de semaine.

On the following week, Monday, December 2, Senator LeBreton and I will be at the Canadian Club in Toronto where I will be speaking. I will do a fairly detailed reply when I speak in Toronto. Senator Cordy and I are at the Halifax Chamber of Commerce on Wednesday of that week where I will also do a reply.

I hope to have both of those speeches drafted by mid-next week, and I will give those to you. Some of the details will have to be filled in when I get the final report.

We will do our best to supply very quickly a detailed analysis of where we are and where Mr. Romanow is so that you are not blindsided.

Senator Keon: I take it that the committee should not comment publicly until our chairman has, correct?

The Chairman: I hesitate to put it that way because this is a group effort; people have to make that decision for themselves.

Senator Morin: I have jumped the gun here. I have agreed to have a one-hour session with Radio Canada's "Maisonneuve à l'écoute" on the Romanow report.

The Chairman: That is fine. The early press coverage will be very short clips. The detailed response will come in the two speeches and everyone will get those in advance.

Senator Cordy: Before we start with the witness, I saw on *Newsworld* that over the next week they will be doing a special study on issues anticipated coming out of the Romanow report. Today the topic was pharmacare, and they featured the gentleman who had written a paper for the report. If we had an idea of those kinds of things that you are saying, it will probably be a good medium to what we can anticipate.

The Chairman: Thank you. I did not know that. That is helpful. We will do that.

Senators, the witness this morning is Mr. Robert Friesen, president of the Canadian Federation of Agriculture. With him is Ms. Nicole Howe, a policy analyst with the federation. Thank you for coming. We look forward to hearing your comments on Bill C-8 and then to asking you some questions.

Mr. Robert Friesen, President, Canadian Federation of Agriculture: I would like to say a few words about the Canadian Federation of Agriculture. We do have a general farm organization member out of each of the provinces. We also have several national commodity organizations as members — all the poultry agencies, the dairy farmers of Canada, Canadian pork, and probably, for the subject at hand, most importantly, the Canadian Horticulture Council. They could not make it today; I believe they were invited. However, they will be submitting a written submission.

La semaine suivante, le lundi 2 décembre, le sénateur LeBreton et moi-même serons au Canadian Club à Toronto où je dois prendre la parole. Je donnerai une réaction assez détaillée à Toronto. Le sénateur Cordy et moi-même serons à la Chambre de commerce de Halifax le mercredi de cette semaine-là, où je ferai également part de mes réactions.

J'espère avoir une ébauche de ces deux discours avant le milieu de la semaine prochaine et je vous en communiquerai le texte. Il faudra fignoler les derniers détails quand nous aurons la version définitive du rapport.

Nous ferons de notre mieux pour donner très rapidement une analyse détaillée de notre position et de celle de M. Romanow, pour que vous ne soyez pas pris au dépourvu.

Le sénateur Keon: Si je comprends bien, les membres du comité ne doivent pas commenter publiquement avant que notre président l'ait fait, n'est-ce pas?

Le président: J'hésite à formuler les choses de cette manière parce que c'est un effort de groupe; chacun devra prendre sa propre décision à cet égard.

Le sénateur Morin: J'ai anticipé le signal du départ. J'ai accepté d'accorder un entretien d'une heure à l'émission «Maisonneuve à l'écoute» de Radio-Canada au sujet du rapport Romanow.

Le président: C'est très bien. La première couverture journalistique sera composée de très courts extraits. La réponse détaillée viendra dans les deux discours et chacun en aura le texte à l'avance.

Le sénateur Cordy: Avant d'entendre le témoin, j'ai vu au canal *NewsWorld* qu'au cours de la semaine prochaine, on fera une étude spéciale sur les questions qui se poseront, prévoit-on, dans la foulée du rapport Romanow. Aujourd'hui, le sujet de l'émission était l'assurance-médicaments et on interrogeait un monsieur qui a écrit un document en prévision du rapport. Si nous avions une idée de ce que vous allez dire, ce serait probablement une bonne chose de savoir à quoi nous pouvons nous attendre.

Le président: Merci. Je l'ignorais. Ce renseignement est utile. Nous allons le faire.

Sénateurs, le témoin ce matin est M. Robert Friesen, président de la Fédération canadienne de l'agriculture. Il est accompagné de Mme Nicole Howe, analyste de politique à la Fédération. Je vous remercie d'être venus. Nous avons hâte d'entendre vos commentaires sur le projet de loi C-8, après quoi nous aurons des questions à vous poser.

M. Robert Friesen, président, Fédération canadienne de l'agriculture: Je vais d'abord vous parler un peu de la Fédération canadienne de l'agriculture. Nos membres sont les organisations agricoles générales de chacune des provinces. Nous comptons aussi parmi nos membres des organisations de producteurs nationaux plus spécialisés: les producteurs de volaille, les producteurs laitiers, les producteurs de porc et, ce qui est le plus important pour votre étude, le Conseil canadien de l'horticulture. Le Conseil ne pouvait pas venir aujourd'hui, même s'il a été invité. Il soumettra toutefois un mémoire.

We have consulted, as we always do with our members, before we do a presentation such as this. As most of you know, the area of pesticide management and especially minor use is very important to the horticulture industry across Canada.

It is very timely that we are having this discussion since all of you are probably familiar by now with the agricultural policy framework discussions that we have been having with Agriculture and Agri-food Canada. They speak to the necessity and the importance of farmers having all the tools that they possibly can have to farm within a stable and viable environment. We are trying to get the agricultural industry to the point where it is not always asking about more money but about how we can develop tools that help farmers do what they do so well and for which they have such a good reputation around the world. Pesticide legislation and management of pesticides is key to that discussion.

Farmers are very keen to make sure that they are environmentally responsible. In fact, environmental sustainability is one of the key elements in the agricultural policy framework. You might be interested to know that since 1987, OACD numbers tell us that Canadian farmers have reduced pesticide use by 20 per cent. They are trying to be responsible and will continue to be responsible and accountable for how they use pesticides at the farm gate.

There are many positive aspects to the proposed legislation, including the strengthening of health and environmental protection by requiring special consideration for children and other major identifiable groups; greater transparency in the whole process; recognition of reduced risk products and reduced timelines for their registration; recognition of minor use products in the regulation section; and, the commitment to a scientifically based national registration system.

Our presentation this morning will be focused more on what we would like to see added to the bill, rather than any particular problem that we have with something that is currently in the bill. We hope that this legislation will be a catalyst for the government and for the Pest Management Regulatory Agency — PMRA — to look at what is happening in pest management and the use of pesticides so we can all work towards a collective objective: To ensure that we have a healthy environment and that we are responsible with the use of pesticide.

We would like to see a better balance in the legislation. When it talks about the risks that pesticides pose, there also needs to be a balance and a mention of some of the value that pesticides can have in reducing health and environmental risks as far as the pests that are currently out there. That speaks to the necessity of having tools for farmers to make sure that they can comply with some of the stringent food safety programs that we are putting into place. For example, toxic moulds in grain, or livestock pests that we must eradicate to deliver a safe product.

Avant de préparer cet exposé, nous avons consulté nos membres, comme nous le faisons toujours. Comme la plupart d'entre vous le savent, la question de la gestion des pesticides, surtout des pesticides à usage limité, est très importante pour le secteur de l'horticulture, partout au Canada.

Cette discussion tombe à point puisque, comme vous le savez probablement tous maintenant, nous avons entamé des discussions avec Agriculture et Agroalimentaire Canada sur le cadre stratégique en matière d'agriculture. On nous dit qu'il est essentiel et important que les agriculteurs disposent de tous les outils possibles pour faire leur travail dans un environnement stable et durable. On veut que le secteur agricole cesse de demander toujours de l'argent, pour mettre au point des outils qui aideront les agriculteurs à faire ce qu'ils font de mieux, et qui leur a valu une réputation si enviable, partout dans le monde. Les lois sur les pesticides et la gestion des pesticides sont des points clés de cette discussion.

Les agriculteurs tiennent vraiment à être responsables envers l'environnement. De fait, la durabilité de l'environnement est l'un des éléments clés du cadre stratégique en matière d'agriculture. Sachez que d'après les statistiques de l'OCDE, depuis 1987, les agriculteurs canadiens ont réduit leur emploi des antiparasitaires de 20 p. 100. Ils essaient d'agir de manière responsable et continueront de le faire, dans leur emploi de pesticides à la ferme.

Nous sommes favorables à de nombreux aspects de cette loi, notamment le renforcement de la protection de la santé et de l'environnement, en demandant de porter une attention particulière aux enfants et à d'autres groupes identifiables importants; une plus grande transparence du processus d'homologation des produits antiparasitaires; la reconnaissance des produits à risque réduit et des délais d'exécution plus courts pour leur homologation; la reconnaissance de produits à usage limité dans la section du règlement et l'engagement envers un système national d'homologation fondé sur des donnes scientifiques.

Ce matin, nous parlerons davantage de ce que nous voudrions ajouter au projet de loi que de ce qui s'y trouve déjà et que nous désapprouvons. Nous espérons que cette loi pourra servir de catalyseur pour le gouvernement et pour l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, l'ARLA, afin qu'ils se penchent sur la gestion des pesticides et leur emploi et que nous puissions tous collaborer en vue d'un objectif collectif: avoir un environnement sain et utiliser les pesticides de manière responsable.

Nous aimerions voir un plus grand équilibre dans le projet de loi. Quand on parle des risques que représentent les pesticides, il faut aussi, par souci d'équilibre, parler de leur rôle dans la réduction des risques pour la santé et pour l'environnement par la lutte contre les ravageurs. Il est donc nécessaire que les producteurs disposent d'outils pour se conformer aux programmes d'innocuité alimentaire que nous instaurons. Pensons aux moisissures toxiques des céréales ou aux parasites du bétail que nous devons éliminer pour offrir au public un produit sûr.

We would also like to see a better balance between the tools that are aimed at registering new products and the tools that have been made available in the legislation to take old products off the shelf. Currently, there are five ways that existing products can be taken off the shelf. These are re-evaluation, special review, comparative risk assessment, precautionary principle, and the 15-year mandatory re-evaluation. These tools ensure that if we have unhealthy and environmentally risky products on the shelf, we have ways to remove them.

However, it is very important for farmers to be able to have replacement products that we hope would be more benign to the environment and to health risk. It is certainly important that farmers have alternatives. The more access farmers have to benign alternatives, the more quickly we will be able to move away from the products that are currently on the shelf and are considered to be at high risk to the environment or to health.

We have concerns related to the special review process. There are currently four ways to trigger a special review: as the minister deems necessary; if an OECD country bans a product; if a federal or provincial department calls for a special review; and if the Canadian public calls for a special review. Our specific concern — and I will address the one relating to the OECD later — is that there is a discrepancy: When a federal or provincial department requests the minister to do a special review, they are required to produce information that addresses the health and environmental risks that they think a product is posing. When it comes to a member of the Canadian public asking for a special review, there is no request for that information. We think that there is an inconsistency there and that everyone should be required to provide information so that requests for removal of a product or for a review of a product do not become frivolous and do not create more anxiety than a constructive process.

We would also like to see a better balance between what we consider to be an "opening" or more transparency in the legislation or in pest management and what we consider is still going to be too closed after the legislation has been passed. This relates to the fact that we are moving towards more public access to information and public participation in the registration process, which is strongly promoted in the legislation. However, there is no requirement for the PMRA to be transparent with how efficient they are in re-evaluating, in registering and in looking at registrations or applications. As well, there is no transparency in the budget, and how efficient they are with the current allocation that they receive to manage pests across Canada.

We would like to see far more transparency in their compliance with the efficiency objectives. We would also like assurance that we are receiving good money for the investment in PMRA.

Our other concern is that there is not enough mention in the legislation about timelines. It does speak to the process to register a product; that is laid out fairly well. It also speaks to the requirements that a registrant must meet, which are well-defined.

Nous voudrions aussi voir un meilleur équilibre entre les outils destinés à homologuer de nouveaux produits et ceux que prévoit la loi pour retirer d'anciens produits. La loi crée cinq dispositions pour retirer du commerce des produits antiparasitaires. Il s'agit de la réévaluation, des examens spéciaux, de l'évaluation comparative du risque, du principe de précaution et de la réévaluation obligatoire après 15 ans. Grâce à ces outils, on pourra éliminer des produits qui risquent de nuire à l'environnement ou à la santé publique.

Il est toutefois très important pour les agriculteurs de disposer de produits de remplacement qui nuiront moins à l'environnement et à la santé publique. Il faut certainement que les agriculteurs puissent recourir à d'autres moyens. Plus les agriculteurs auront facilement accès à des produits de rechange, plus rapidement nous pourrons nous écarter de ceux qui sont actuellement sur le marché et qu'on juge très nuisibles pour l'environnement ou la santé publique.

Nous avons des préoccupations au sujet de l'examen spécial. Il y a présentement quatre moyens de déclencher un examen spécial: si le ministre le juge nécessaire, si un pays de l'OCDE interdit un ingrédient actif, si une province ou un ministère fédéral demande un examen et si un citoyen canadien le demande. Ce qui nous embête, et je reviendra plus tard à la question de l'OCDE, c'est cette disproportion: quand un gouvernement fédéral ou provincial demande au ministre un examen spécial, ils doivent fournir des renseignements sur les risques qu'un produit représente pour la santé et l'environnement. Pourtant, ces renseignements ne sont pas exigés du citoyen qui demanderait un examen spécial. Nous y voyons une incohérence et pensons que tous devraient fournir des renseignements, afin d'éviter des demandes frivoles d'élimination ou d'examen spécial d'un produit, qui créeraient des problèmes, au lieu d'être constructives.

Nous voudrions aussi voir un meilleur équilibre entre ce que nous considérons comme une ouverture, ou plus de transparence dans la loi et la gestion des pesticides et les processus en vase clos que nous prévoyons, une fois la loi adoptée. En effet, dans la loi, on fait une vigoureuse promotion de l'accès du public à l'information et de la participation du public au processus d'homologation. Pourtant, on n'exige pas la même transparence de l'ARLA, quant à l'efficacité de ces réévaluations, de son homologation et de son examen des demandes d'homologation. Il n'y a pas non plus de transparence dans le budget de l'organisme ni quant à l'efficacité avec laquelle il gère ses crédits destinés à la lutte antiparasitaire au Canada.

Nous voudrions beaucoup plus de transparence quant à la conformité avec les objectifs d'efficience. Nous voulons aussi qu'on nous assure qu'on en a pour notre argent, avec les budgets de l'ARLA.

En outre, nous estimons que la loi ne parle pas suffisamment de délais. On y parle assez bien de la procédure d'homologation d'un produit. On définit aussi très bien ce qui est exigé du demandeur d'homologation. En revanche, dans le plan pour l'ARLA, il n'est

However, there is no mention of the timelines that create the framework for the PMRA to ensure that they do things in a timely fashion and that the product will be registered in a timely fashion so that farmers have those important alternatives that I talked about earlier.

We would recommend that the preamble contain a statement ensuring that the rules and regulations facilitate the registration of new product. We need that to be emphasized as much as we have emphasized the fact that we need re-assess products to know whether they pose a health and environmental risk. Again, it speaks to environmental sustainability, et cetera.

While we have to ensure that responsible pesticide use, we would also like to see recognition of the need to indicate that we have food safety and health risks relating to pests that we need to control. We would like to see a balance in how those are recognized in the preamble as well.

We would also like to see incorporated in the preamble the recognition for timely access to safe and effective pest control products. We would also like to see a statement that indicates how competitiveness between products and companies will be encouraged. This speaks to the fact that farmers need choice; we do not want to have a situation where there is only one chemical on the shelf. Companies could take advantage of that and exploit farmers when it comes to their purchases of needed chemicals.

We would like the mandate section under the proposed legislation to be much stronger in recognizing the minister's responsibility in facilitating access to minor-use products. The minor-use issue is huge in Canada. That is because we have many smaller commodity industries. For example, in the horticulture industry some products are grown but they are not considered part of a large industry, hence a company in Canada does not take the time, effort and cost to register a product for use for that commodity in Canada. Inevitably, we import those products from the U.S. that have in face been exposed to that chemical, but we do not allow our producers the competitive advantage to at least have a minor-use for that pest control product. Therefore, we would like some true recognition of the importance of recognizing that minor-use issue. We would like to see a definition of "minor-use" in the proposed legislation.

We would also like to see under the mandate, the importance of the minister's role in promoting harmonization with OECD countries. There are two issues here. You have all heard of the problem we have in harmonization with the U.S., which is a huge competitor in Canada for some of the products for which we use pest control products. We really need to drive towards better harmonization — not to go to a low common denominator, but we need to ensure that we uphold our standards. Let us see if we can harmonize on a timely basis that would save us time and money as far as registering products in Canada. This would also greatly facilitate this competitiveness that we talk about in the agriculture policy framework.

pas fait mention de la nécessité d'agir rapidement, pour homologuer le produit en temps utile pour les agriculteurs qui ont besoin de mesures de rechange, comme je le disais plus tôt.

Nous recommandons que le préambule comprenne un énoncé qui fasse en sorte que les règles facilitent l'homologation d'un nouveau produit. Il faut insister là-dessus autant qu'on le fait pour la réévaluation des produits, quand on veut savoir s'ils représentent un risque pour la santé ou l'environnement. Là encore, on parle de durabilité de l'environnement, et cetera.

Tout en veillant à l'usage responsable des pesticides, il faut aussi reconnaître la nécessité de lutter contre les risques que les parasites posent pour la santé humaine et l'environnement, et qu'il faut contrôler. Nous voudrions donc un équilibre sur la reconnaissance de ces éléments, dans le préambule aussi.

Nous voulons aussi que le préambule fasse mention du besoin d'un accès opportun à des produits antiparasitaires sûrs et efficaces. Nous voudrions aussi qu'on y traite de la façon dont serait encouragée la concurrence entre les produits et les compagnies. On reconnaîtrait ainsi le fait que les agriculteurs ont besoin de pouvoir choisir; nous ne voulons pas qu'il n'y ait qu'un seul produit chimique disponible. Autrement, les compagnies pourraient en profiter et exploiter les agriculteurs quand ils doivent acheter des produits.

Nous voudrions que les dispositions du projet de loi sur le mandat reconnaissent davantage la responsabilité qu'a le ministre de faciliter l'accès aux produits antiparasitaires à usage limité. C'est une question très importante au Canada. Nous avons en effet de nombreux secteurs de produits de petite taille. Ainsi, dans le secteur de l'horticulture, certains produits sont cultivés et ne font pas partie d'un secteur plus grand. Par conséquent, aucune entreprise ne consacre du temps, des efforts ou de l'argent à faire homologuer un produit pour cet usage, pour cette production, au Canada. Inévitablement, nous importons ces produits des États-Unis, malgré leur exposition à ce produit chimique, sans donner à nos producteurs l'avantage concurrentiel d'une homologation pour ce produit antiparasitaire à usage limité. Nous voudrions donc que soit vraiment reconnue la question des produits antiparasitaires à usage limité. Nous voudrions que la loi propose une définition des «usages limités».

Nous voudrions aussi que soit reconnue dans le mandat l'importance du rôle du ministre dans la promotion de l'harmonisation avec les pays de l'OCDE. Il y a ici deux enjeux. Vous avez tous entendu parler du problème de l'harmonisation avec les États-Unis, un grand concurrent du Canada, pour des produits faisant l'objet de traitement antiparasitaire. Il faut vraiment s'efforcer d'obtenir une meilleure harmonisation, non pas pour accepter un plus petit commun dénominateur, mais pour faire respecter nos normes. Voyons si nous pouvons faire une harmonisation en temps utile, pour épargner du temps et de l'argent dans l'homologation des produits au Canada. Cela faciliterait aussi grandement la compétitivité dont on parle dans le cadre stratégique pour l'agriculture.

Under the registration of pest control products, we have the comparative risk assessment. Again, this is a competitiveness issue and a choice issue. We would have some concern that we would not use the comparative risk assessment too easily and too frivolously. For example, the PMAR does not decide what we currently have of similar product on the shelf, so we would not try to register a similar product. There are two reasons for that: First, that brings us back to a situation where a farmer would not have a choice, and companies could take advantage and exploit farmers by charging far more for the product than it is worth. Second, there could be a case where the similar product is not as uniquely appropriate for a certain product. Therefore, we need to ensure that farmers have choices and that they have appropriate and safe products for any unique situation.

We would suggest that the whole comparative risk assessment section in the proposed legislation is not necessary. We feel that products should be evaluated and registered based on their own merit after a good scientific assessment for health risk and environmental risk.

Currently there is nothing in the proposed legislation in respect of timelines. There is no accountability for the PMRA to ensure that they register products in a timely manner. We would like to see something on timelines in the proposed legislation. Currently, PMRA works under what is called a "management of submission" policy. Again, there is no compliance to ensure that the timelines are followed, and there is not enough accountability.

Concerning annual reporting of the PMRA, we appreciate that the proposed legislation now requires the Minister of Health to provide an annual report to Parliament. The House of Commons has broadened the scope of this report. However, we request that the PMRA report follow the model provided by the Canadian Food Inspection Agency Act — CFIA. The CFIA does require financial statements of the agency and of the Auditor General of Canada's opinion on them, as well as information about the agency's performance with respect to the objectives established in the corporate business plan and a summary statement of the assessment by the Auditor General of Canada of the fairness and reliability of that information. We do have a precedent in that we have this for a similar arm's length agency in the CFIA. We would like that incorporated into the proposed legislation to apply to the PMRA as well.

In conclusion, there are several other considerations. We would like to ensure that the government undertakes an open consultation with stakeholders when they draft the regulations and policy directives to implement this proposed legislation. For example, there is a definition of "value" in the bill. When it comes to price, product, utility, for any given product, we believe that the stakeholders need to be consulted to determine what the value of a product is and what the price-utility of that product is. We would encourage open consultation. This deals with the whole area of efficacy. The PMRA currently does efficacy tests on products, while our competitors in the U.S. do not. There is no definition of "efficacy" in the proposed legislation. A good

Dans l'homologation des produits antiparasitaires, on fait une évaluation comparative du risque. Là encore, c'est une question de compétitivité et de choix. Nous ne voudrions pas qu'on recoure à cette démarche trop facilement ni trop frivolement. Par exemple, que l'ARLA ne décide pas que nous avons déjà des produits semblables sur le marché, et qu'il ne faut pas en homologuer d'autres. Il y a deux raisons à cela: agir ainsi, c'est priver l'agriculteur de choix et c'est créer la possibilité pour les fabricants d'en profiter en augmentant démesurément le prix d'un produit. Ensuite, il est possible qu'un produit semblable ne convienne pas tout à fait dans certains cas. Nous devons nous assurer que les agriculteurs auront le choix et disposeront de produits appropriés et sûrs, pour toutes les situations, même celles qui sont uniques.

À notre avis, toute la partie du projet de loi sur l'évaluation comparative des risques est inutile. Nous estimons que les produits doivent être évalués et homologués en fonction de leurs propres vertus, après une bonne évaluation scientifique tenant compte des risques pour la santé et l'environnement.

Actuellement, la loi ne dit rien de délais à respecter. On n'exige pas de l'ARLA que les produits soient homologués dans des délais précis. Nous voudrions que cela soit corrigé. Actuellement, l'ARLA suit une politique de gestion des demandes. Personne ne vérifie que les délais sont respectés et il n'y a pas suffisamment de reddition de comptes.

Au sujet des rapports annuels de l'ARLA, nous sommes contents que le projet de loi exige du ministre de la Santé qu'il fournisse un rapport annuel au Parlement. La Chambre des communes a élargi la portée du rapport. Nous demandons toutefois que le rapport de l'ARLA suive le modèle fourni par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'ACIA. La loi sur l'ACIA exige que soient présentés les états financiers de l'agence et l'opinion du vérificateur général à leur sujet, ainsi que des renseignements sur le rendement de l'agence par rapport aux objectifs établis dans le plan d'activités de l'agence et un résumé de l'évaluation faite par le vérificateur général du Canada au sujet de l'exactitude et de la fiabilité des renseignements. Il y a donc un précédent, pour cette agence indépendante semblable à l'ACIA. Nous voudrions que le projet de loi impose les mêmes règles à l'ARLA.

En conclusion, il y a encore quelques autres considérations. Nous voudrions que le gouvernement entreprenne une consultation ouverte auprès des intéressés, pour la rédaction de règlements et de lignes directrices visant la mise en oeuvre du projet de loi. Par exemple, prenons la définition de «valeur» dans le projet de loi. Lorsqu'il s'agit du prix, de l'utilisation et des produits cibles d'un produit antiparasitaire, nous estimons que les intéressés doivent être consultés pour déterminer la valeur de l'antiparasitaire et ses utilisations. Nous encourageons une consultation ouverte. Cela se rapporte à toute la question de l'efficacité. L'ARLA effectue actuellement des tests d'efficacité des produits, contrairement à nos concurrents des États-Unis. Le

definition would greatly help this whole discussion of price, product, utility, value and efficacy.

We would also like to see the government undertake vigorous communications with Canadians to promote the understanding of pesticide regulation and the proposed pesticide legislation. This speaks to the whole area of branding Canada and to the area of what our Minister of Agriculture and Agri-Food refers to as, "grown in Canada," or raising the profile of agriculture.

We need to promote the good news story of agriculture to our public and to our consumer. We should tell the public when we have good pesticide legislation and good regulations and policy directives within that legislation.

Farmers want to be accountable and responsible. They have decreased pesticide use by 20 per cent over the last 18 years. We would like have good communications on that.

In conclusion, let me commit our organization and farmers across Canada to wanting to be very responsible when it comes to food safety, health risk and environmental sustainability. We want to look at different ways of improving in those areas as well. To continue to do this, we must have a strong regulatory system that is efficient, transparent and science-based. For your consideration, we submit the suggestions in the more detailed document for your consideration for inclusion in the proposed legislation.

The Chairman: Were the suggestions for amendment that you have in this presentation put forward to the House of Commons committee?

Mr. Friesen: Yes, they were.

The Chairman: As I recall, some of your amendments were accepted, and some were not. Am I correct?

Mr. Friesen: Yes.

Senator LeBreton: How does the Federation of Agriculture deal with the problem of our proximity to the U.S. border and our competition with the United States when new products — probably an improvement over the previous product — gain approval in the United States but not in Canada? What does that cost the producer in terms of lost market and lost revenue? Is it a problem?

Mr. Friesen: It is a huge problem. Some of you will know that we have talked about it for years. I mentioned earlier efficacy testing. Currently the PMRA is spending money on efficacy tests. If a product is not working, it will not take a farmer very long to realize that. We do even feel that the efficacy is necessary.

I could give you some specific examples on where we have, after a long session of lobbying, finally received emergency approval for use of certain products because they were coming in from the U.S. Our producers did not have certain products that

projet de loi n'a pas de définition de l'«efficacité». Une bonne définition faciliterait beaucoup la détermination du prix, du produit cible, de l'utilité, de la valeur et de l'efficacité.

Nous aimerions aussi que le gouvernement communique sérieusement avec les Canadiens pour bien leur faire comprendre la réglementation des produits antiparasitaires et le projet de loi C-8. C'est toute l'image du Canada qui en dépend, ce que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire décrit comme «produit du Canada», et la réputation de l'agriculture est en jeu.

Il faut faire valoir nos succès auprès du public et du consommateur. Il faut dire au public que nous avons de bonnes lois, de bons règlements et de bonnes politiques en matière de pesticides.

Les agriculteurs veulent être responsables et rendre des comptes. Ils ont réduit leur utilisation des pesticides de 20 p. 100 au cours des 18 dernières années. Il faut que cela se sache.

Pour terminer, permettez-moi de réitérer l'engagement de notre organisme et des agriculteurs canadiens qui veulent agir de manière très responsable lorsqu'il s'agit de la salubrité des aliments, de la santé et de l'environnement. Nous voulons envisager des moyens d'améliorer notre rendement dans ces domaines. Pour continuer de le faire, nous avons besoin d'un bon régime réglementaire qui soit aussi efficient, transparent et fondé sur des données scientifiques. Nous avons préparé un mémoire qui vous présente plus en détail ce que nous vous proposons comme ajout au projet de loi.

Le président: Est-ce que vos propositions d'amendement ont aussi été présentées au comité de la Chambre des communes?

M. Friesen: Oui, elles l'ont été.

Le président: Si je me souviens bien, certains de vos amendements ont été acceptés, d'autres non. N'est-ce pas?

M. Friesen: Oui.

Le sénateur LeBreton: Comment réagit la Fédération de l'agriculture, étant donné notre proximité avec les États-Unis et notre concurrence avec ce pays, lorsque de nouveaux produits, supérieurs aux anciens, sont homologués aux États-Unis, mais pas au Canada? Qu'est-ce que cela coûte aux producteurs, en termes de perte de parts de marché et de revenus? Est-ce un problème?

M. Friesen: C'est un énorme problème. Certains d'entre vous se souviendront que nous en parlons depuis des années. J'ai mentionné tout à l'heure les tests d'efficacité. Actuellement, l'ARLA consacre beaucoup d'argent à ces tests. Si un produit ne fonctionne pas, les agriculteurs s'en rendront compte rapidement. Nous pensons que ces tests ne sont pas toujours nécessaires.

Je pourrais vous donner des exemples précis de cas où, après un lobbying persévérant, nous avons réussi à obtenir une homologation d'urgence pour certains produits, parce qu'ils arrivaient des États-Unis aussi. Nos producteurs n'avaient pas

they needed. It is an exhaustive and time-consuming process to gain that approval. Sometimes it takes so long that the need for the product has passed. Therefore, extra costs are incurred.

Some of you may know that fusarium is a huge problem in Ontario as well as in some provinces in the West. I recall one year when we had record levels of barley being imported into Alberta. We knew that it had been treated with a chemical that our producers could not use. That year alone the cost of fusarium in Manitoba and Ontario alone was around $150 million. We allow horticultural products to come into Canada that have had pest products used on them that are illegal for use in Canada. It then becomes a competitiveness issue.

We are not trying to pit competitiveness against health and environmental safety. However, if that forbidden product is being used on that which we import, it becomes a competitiveness issue. Obviously, we are allowing our consumer to buy that product so our farmers should have access to the same product. We are talking about input costs, et cetera.

Senator LeBreton: The United States has many climate zones. Perhaps a particular pesticide is approved for use in the southern United States, but it does not have a northern application. Does that cause problems? Perhaps it is a good product but our producers have no access to it. If they use it, would they be breaking the law?

Mr. Friesen: They are breaking the law if they use a product not registered for use in Canada. We are encouraging the use of zone maps to make sure that we do not use a product that, for some reason, could be very detrimental to the environment. For example, perhaps a chemical is being used in Florida. We might assume that it would work for Canada. However, it might be more dangerous in colder conditions.

We not only import products into Canada that have been exposed to pesticides — although there might be no residue — we actually have tolerance levels in Canada for importation of products. In other words, we allow a certain level of residue on some products of chemicals that are illegal for use in Canada. That makes no sense to the farmers that we represent.

Senator LeBreton: The strawberry crop for one.

Senator Morin: We all agree with timely access. It is a matter of resources. The more resources you have, the faster the product is approved.

Canada has the lowest user fee level of all OECD countries. The U.S., is not only a larger country but they have a higher percentage of their user fees dedicated to approval process of pesticides.

Should we increase our user fees? PMRA is in the unique position in the federal government of keeping its user fees for its own use. For example, in the drug approval system, the user fees

accès aux pesticides dont ils avaient besoin. Cette approbation nécessite beaucoup de temps et d'effort. Parfois, quand on l'obtient, il est trop tard, le pesticide n'est plus nécessaire. Malheureusement, des coûts ont déjà été assumés.

Certains d'entre vous savent que le fusarium est un gros problème en Ontario de même que dans certaines provinces de l'Ouest. Je me souviens d'une année où nous avions des quantités record d'orge importées en Alberta. Nous savions qu'elle avait été traitée avec un antiparasitaire interdit à nos producteurs. Cette année seulement, le fusarium a coûté près de 150 millions de dollars au Manitoba et à l'Ontario. Nous permettons à des produits horticoles d'entrer au Canada alors qu'ils ont été traités avec des pesticides illégaux au Canada. Cela devient une question de compétitivité.

Nous n'essayons pas d'opposer la compétitivité à la santé et à l'environnement. Toutefois, si ce produit interdit est utilisé dans ce que nous importons, cela devient une question de compétitivité. Évidemment, nous laissons nos consommateurs acheter le produit pour que nos agriculteurs aient accès au même produit. C'est une question de coût d'intrants, et cetera.

Le sénateur LeBreton: Les États-Unis ont beaucoup de zones climatiques. Il est possible qu'un pesticide particulier soit approuvé dans le sud des États-Unis mais ne puisse être applicable dans le Nord. Est-ce que cela cause des problèmes? C'est peut-être un bon produit, mais nos producteurs n'y ont pas accès. S'ils l'utilisent, est-ce qu'ils enfreindraient la loi?

M. Friesen: Ils enfreignent la loi s'ils utilisent un produit non autorisé au Canada. Nous favorisons l'utilisation de cartes de zone pour nous assurer que nous n'utilisons pas un produit qui, pour une raison ou une autre, pourrait être très nuisible pour l'environnement. Par exemple, un produit chimique que l'on utilise en Floride. On pourrait supposer qu'on peut l'utiliser au Canada. Toutefois, il peut être plus dangereux dans un climat plus froid.

Non seulement nous importons au Canada des produits qui ont été exposés aux pesticides — bien qu'il n'y ait pas forcément de résidus — mais nous avons en fait des niveaux de tolérance concernant l'importation de produits. Autrement dit, nous autorisons un certain niveau de résidus sur certains produits même si l'utilisation du produit chimique en question est illégale au Canada. Les agriculteurs que nous représentons trouvent cela ridicule.

Le sénateur LeBreton: Il y a les fraises.

Le sénateur Morin: Nous convenons tous que c'est une question de temps. De ressources. Plus on a de ressources, plus le produit est approuvé rapidement.

Le Canada est de tous les pays de l'OCDE celui qui fait payer le moins de droits aux utilisateurs. Les États-Unis sont non seulement un pays plus grand mais ils ont aussi un pourcentage plus élevé des frais d'utilisation qui est consacré au processus d'homologation des pesticides.

Devrions-nous majorer nos frais d'utilisation? L'ARLA a le privilège unique au sein de l'administration fédérale de pouvoir conserver pour ses propres besoins les frais d'utilisation qu'elle

go back to the general revenue. PMRA for some reason has succeeded in retaining the user fee. Perhaps the answer is to increase user fees for the various products.

We do not have all these competitive products because with limited resources, they tend to approve safer products, not similar products. If you have a choice between putting resources on approving a safer product or a similar product, you would go for the safer product. I understand your point that we should have more similar products because this would increase competition, which is good.

I would like you to address the matter of resources. We are a country that is relatively small compared with the U.S. We are faced with a regulatory process that takes more time than in the U.S. We are always faced with this issue in all fields.

I cannot follow you well on the special review. It is not because a Canadian citizen requests a review that one will be done, as you stated. Clause 5 of the bill notes that the minister shall decide whether a special review shall be initiated or not. If a minister decides that the request is frivolous, the review would not be performed.

However, if someone believes that a dangerous side effect is developing, a Canadian citizen should have the right to write the minister and state concern about the product. The minister may decide whether to review the product.

I would not exclude this prerogative from the legislation. Clause 17(5) provides a barrier to frivolous reviews.

I am surprised that you did not raise the fact that farmers and their families are the most at risk with pesticides. There was a recent episode in Chile where much serious illness and a number of deaths occurred among the wine growers. Here again, it was not the consumers that were affected but the growers and their families. They use these agents on a regular basis and were exposed to it.

I was hoping that there would be the introduction of recommendations to protect farmers, their families and their employees to avoid such a situation as happened in Chile.

Mr. Friesen: You are absolutely right, and this is often an argument we make when farmers are accused of being irresponsible with chemicals. That applies to nutrient management as well. Farmers and their families live in the areas where pesticides are applied to a large extent. I was a grain farmer before I went into livestock production and if I compare how I applied pesticides when I was a grain producer to what farmers are doing now, there is a big difference. Some provinces are going to a training and licensing process for the application of pesticide products. There is much more responsibility as far as recycling the containers that these pest products come in. Much work is being done towards protecting the farmer and the employees that may be applying the product.

perçoit. Dans le système d'homologation des médicaments, par exemple, les frais d'utilisation perçus reviennent au Trésor public. L'ARLA a réussi à conserver ces sommes. Peut-être faudrait-il alors majorer les frais d'utilisation pour ces divers produits.

Nous n'avons pas tous ces produits compétitifs parce que, les ressources étant limitées, on a tendance à homologuer des produits plus sûrs et non pas des produits similaires. Si l'on a le choix entre consacrer des ressources à l'homologation d'un produit plus sûr ou d'un produit similaire, on choisit le produit plus sûr. Je comprends que vous vouliez que nous ayons davantage de produits similaires parce que cela permettrait d'accroître la compétitivité, ce qui est bien.

J'aimerais que vous reveniez sur la question des ressources. Nous sommes un pays relativement petit comparé aux États-Unis. Nous avons un processus de réglementation qui prend plus longtemps qu'aux États-Unis. Nous avons toujours le même problème dans tous les domaines.

Je ne vous suis pas très bien sur la question d'un examen spécial. Ce n'est pas parce qu'un citoyen canadien demande un examen que l'on en fera un, comme vous l'avez bien dit. L'article 5 du projet de loi note que le ministre doit décider s'il doit y avoir ou non un examen. Si un ministre juge la requête frivole, il n'y en a pas.

Toutefois, si quelqu'un estime qu'il constate un effet secondaire, ce citoyen canadien devrait avoir le droit d'écrire au ministre et de lui indiquer ce qui l'inquiète à propos du produit. Le ministre peut alors décider s'il souhaite que l'on examine ou non le produit.

Je ne voudrais pas exclure cette prérogative. Le paragraphe 17(5) permet d'éviter les examens frivoles.

Je suis surpris que vous n'ayez pas fait remarquer que les agriculteurs et leurs familles sont les plus menacés par les pesticides. Il y a eu un épisode récent au Chili de maladies très graves et de plusieurs décès parmi les viticulteurs. Là encore, ce n'étaient pas les consommateurs qui étaient touchés mais bien les cultivateurs et leurs familles. Ils utilisent ces produits régulièrement et ils sont donc exposés.

J'espérais que l'on introduirait des recommandations pour protéger les agriculteurs, leurs familles et leurs employés afin d'éviter le genre de situation qui s'est produite au Chili.

M. Friesen: Vous avez tout à fait raison et c'est souvent ce que nous disons lorsque l'on accuse les agriculteurs de se montrer irresponsables dans l'utilisation des produits chimiques. Cela s'applique aussi à la gestion des éléments nutritifs. Les agriculteurs et leurs familles vivent dans les régions où l'on utilise les pesticides. J'étais céréaliculteur avant de devenir éleveur et si je compare la façon dont j'utilisais les pesticides dans mon temps à ce que font actuellement les agriculteurs, il y a une grosse différence. Certaines provinces ont même un processus de délivrance de permis après formation pour l'application de produits antiparasitaires. On fait beaucoup plus attention au recyclage des contenants dans lesquels sont livrés ces produits. On fait beaucoup pour protéger l'agriculteur et les ouvriers agricoles qui utilisent le produit.

There is a great deal more responsibility to monitor wind drift when pesticides are applied and to consider accountability and respect for neighbours and the neighbours' families. I believe we have come a long way in that area. .

You emphasized the need for balance and you are absolutely right. We cannot spend far more time and money on moving products off the shelf than we do in ensuring that there are more benign alternatives. It is absolutely imperative that there is a balance.

In consideration of a higher fee for services, the CFA is currently involved in a PMRA cost-recovery review. We hope to glean some information from that to know whether the fees for services are representative of the service that is being provided. You spoke about the lowest cost. Right now, we are trying to drive the PMRA to greater efficiency. As yet, we have not had a great deal of discussion on how much more money the PMRA needs. This is one of the reasons we emphasized the need for transparency, not only as far as registrants have to do to apply but also in the timelines, how efficient and how timely the PMRA is moving the process along. That may open our eyes with respect to fee for services, cost recovery and thus being the lowest-cost pest management agency in the world.

I believe there have been substantial improvements made in recent years. However, we are hoping to move to greater efficiency, which we believe can be done through harmonization without necessarily increasing the cost. However, we must ensure that it is not just partial harmonization.

In other words, we can harmonize with the U.S. but still hang on to this efficacy thing. If we still have the efficacy, then how much will harmonization help? We have to harmonize to a high standard. We are not trying to cut corners. We believe a more open system, especially a North American market, would greatly help the fee for services and ensure that we have a more efficient system.

Ms. Nicole Howe, Environmental Policy Analyst, Canadian Federation of Agriculture: Concerning special review, I just want to clarify that our suggestion would not be the removal of the ability of Canadian citizens to request a special review. We have noted within the proposed legislation that there seem to be two tiers of information required to ask that question. For the federal or provincial departments, it states that they have to submit information regarding the Health and Environmental risk or the value of the product, whereas a general citizen does not have to provide that information. That is the comment we have made about the special review section.

There is a discrepancy between the thresholds to request a special review. That is not to assume that any citizen who asks for one will be given one. We do realize that the minister has the authority to review those.

I would also like to quickly comment on a few of the issues that you raised. Within this proposed legislation there is actually something new that requires the provision of safety information

On fait beaucoup plus pour surveiller les vents lorsque l'on applique des pesticides pour penser aux voisins et à leurs familles. Nous avons fait de gros progrès à cet égard.

Vous avez insisté sur la nécessité d'équilibrer les choses et vous avez tout à fait raison. Nous ne pouvons consacrer beaucoup plus de temps et d'argent à retirer des produits du commerce qu'à nous assurer qu'il y ait des produits moins dangereux. Il est absolument impératif de parvenir à un juste équilibre.

Pour ce qui est d'augmenter le tarif des services, la FCA a entrepris un examen du recouvrement des coûts de l'ARLA. Nous espérons en tirer suffisamment d'information pour savoir si les tarifs sont justes pour les services offerts. Vous avez dit que c'était les plus faibles. À l'heure actuelle, nous essayons de rendre l'ARLA plus rentable. Pour le moment, nous n'avons pas encore tellement discuté des ressources financières nécessaires qu'il lui faudrait. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons insisté sur le besoin de transparence, non seulement dans ce que doivent faire les personnes qui demandent l'homologation d'un produit antiparasitaire mais également dans les délais, dans le fonctionnement de l'ARLA. Cela nous ouvrira peut-être les yeux quant aux frais de services, au recouvrement des coûts et la raison pour laquelle nous sommes l'agence la moins coûteuse du monde.

Je crois que des améliorations sensibles ont été apportées ces dernières années. Toutefois, nous espérons devenir plus efficaces, ce qui devrait pouvoir se faire grâce à l'harmonisation sans nécessairement majorer les frais. Toutefois, nous devons veiller à ce que cette harmonisation ne soit pas seulement partielle.

Autrement dit, nous pouvons harmoniser notre système à celui des États-Unis tout en restant efficaces. Si nous restons efficaces, en quoi l'harmonisation aidera-t-elle? L'harmonisation doit se faire à un haut niveau. Il ne s'agit pas de rogner sur les coûts. Nous pensons qu'un système plus ouvert, surtout dans le marché nord-américain, aiderait beaucoup pour ce qui est du paiement des services et de l'efficacité du système.

Mme Nicole Howe, analyste des politiques environnementales, Fédération canadienne de l'agriculture: À propos d'un examen spécial, je vais simplement préciser que nous ne suggérons pas d'empêcher les citoyens canadiens de demander un examen spécial. Nous avons noté dans le projet de loi que l'on semble demander deux catégories de renseignements pour déposer une telle demande. Pour les ministères fédéral et provinciaux, on indique qu'ils doivent soumettre des renseignements concernant les risques pour la santé et l'environnement ou la valeur du produit, alors qu'un citoyen ordinaire n'a pas à fournir ce genre de renseignements. C'est le commentaire que nous faisons à propos de l'article sur l'examen spécial.

Il y a une différence entre les seuils nécessaires pour demander un tel examen. Cela ne veut pas dire que tout citoyen qui en fait la demande l'obtiendra. Nous comprenons que le ministre a le pouvoir de décider.

J'aimerais également faire un bref commentaire sur certains des points que vous avez soulevés. Dans ce projet de loi, il y a en fait quelque chose de nouveau qui exige de fournir des renseignements

in the workplaces, which would help protect producers who comprise some of the groups that are primarily around pesticides. That would be useful in this proposed legislation.

Senator Morin: I am sure you favour that and support that.

Ms. Howe: Yes. We have questions on how it would be implemented. It could be difficult to have on every farm, but that will have to be worked out later in the regulations.

On the issue of raising the fee to have a registration looked at by the PMRA, I would be cautious in saying that it could improve the system. Canada has such a small market and if we were to raise the fees so that an application could be looked at, companies submitting their registrations may not be inclined to come to Canada. If they pay such a substantial fee to have the registration looked at, they may not be able to regain any profit from the Canadian market because it is smaller. That is why we really favour harmonization as a way to increase the efficiency of the PMRA.

Senator Morin: "Harmonization" is a code word.

Does that mean "rubber stamping" what has been approved elsewhere?

Ms. Howe: Not at all.

Senator Morin: What do you mean by "harmonization"? If we still go through the same regulatory process as our neighbours, what does "harmonization" mean?

Ms. Howe: I will give credit to the PMRA, which is doing a lot of harmonization already, but we believe there are areas for improvement. Harmonization is ensuring that something as basic as the format to submit an application in Canada may be similar to that in the OECD and the U.S. We have come to an agreement. There is a common OECD application that companies can now submit, in all OECD companies. It saves time at both ends.

We are also promoting such things as joint registrations whereby, for example, the PMRA and the U.S. EPA would share the workload to jointly register a product in both countries. Obviously, that could save both agencies time and money.

Senator Morin: Very good.

Mr. Friesen: When we talk about harmonization, we are not necessarily saying that we have to adopt the level of risk that the Americans want to adopt. However, we are saying: Let us accept the information that they come up with in their research. Then, we have to make our own decision as to whether that complies with our standards. It is not so much a harmonization of standards but rather it is a harmonization of the information that is gathered when they research a specific product, et cetera.

Additionally, concerning the special review, it is interesting to note that the proposed legislation acknowledges the existence of a precautionary principle. The Canadian government has never subscribed to the notion internationally that there is such a thing

de sécurité dans les lieux de travail, ce qui pourrait aider à protéger les producteurs qui sont certains des groupes les plus en contact avec les produits antiparasitaires. Ce pourrait être utile dans ce projet de loi.

Le sénateur Morin: Je suis sûr que vous êtes favorables à cela.

Mme Howe: Oui. Nous avons certaines questions sur la façon dont cela serait mis en oeuvre. Il pourrait être difficile d'avoir cela partout mais il faudra préciser les choses dans les règlements.

Pour ce qui est d'augmenter les frais quand on demande à l'ARLA d'examiner un produit en vue d'homologation, je ne suis pas certaine que cela améliorerait le système. Le marché est tellement restreint au Canada que si nous augmentons les droits demandés pour examiner une demande, les entreprises risqueraient de ne pas vouloir venir au Canada. Si elles paient trop de frais pour l'examen d'une demande d'homologation, elles risquent de ne pas pouvoir récupérer cela sur le marché canadien qui est tellement restreint. C'est la raison pour laquelle nous préférerions l'harmonisation.

Le sénateur Morin: «Harmonisation» est un mot très à la mode.

Est-ce que cela signifie «entériner» ce qui a été approuvé ailleurs?

Mme Howe: Pas du tout.

Le sénateur Morin: Qu'entendez-vous par «harmonisation?» Si nous suivons le même processus réglementaire que nos voisins, que signifie «harmonisation»?

Mme Howe: Je dois rendre hommage à l'ARLA qui fait déjà beaucoup d'harmonisation mais nous estimons qu'elle pourrait en faire davantage. L'harmonisation, c'est s'assurer que quelque chose d'aussi fondamental que les formulaires de demande d'homologation au Canada soient similaires à ceux de l'OCDE et des États-Unis. Nous sommes parvenus à une entente. Il y a une demande commune au sein de l'OCDE, que toutes les entreprises de l'OCDE peuvent présenter. Cela gagne du temps des deux côtés.

Nous préconisons aussi des choses telles que l'homologation conjointe qui permettrait, par exemple, que l'ARLA et l'EPA aux États-Unis se partagent la charge de travail pour homologuer ensemble un produit dans les deux pays. Évidemment, cela pourrait économiser temps et argent pour les deux agences.

Le sénateur Morin: Très bien.

M. Friesen: Lorsque nous parlons d'harmonisation, cela ne veut pas nécessairement dire que nous devions adopter le degré de risque que souhaitent adopter les Américains. Toutefois, nous disons: Acceptons les renseignements qu'ils tirent de leur recherche. Décidons ensuite si cela correspond à nos normes. Il ne s'agit pas tellement d'une harmonisation des normes que d'une harmonisation des renseignements réunis lorsque l'on fait des recherches sur un produit particulier, et cetera.

D'autre part, au sujet de l'examen spécial, il est intéressant de noter que le projet de loi reconnaît l'existence d'un principe de précaution. Le gouvernement canadien n'a jamais souscrit à la notion internationale d'un principe de précaution. Nous sommes

as a precautionary principle. We endorse the concept of a precautionary approach but there is no principle that defines what that actually means. When you consider the precautionary principle and the strength of lobbying, we believe that it is important for anybody who makes a request for a special review, to provide some information that adds credibility to the problem that they may be reporting.

Senator Morin: Thank you for your clarification.

Senator Gustafson: I was pleased with your presentation because my concern is harmonization. It is so important because of the trade across that border. It is very important in the cattle industry, the grain industry — all of industries.

Timing, as you indicated, is very important. We are in competition with the Americans in many of these fields, including cattle. Mr. Friesen would probably know better than I, but 75 cent of our cattle probably go across the line. Cattle are now coming into Alberta, especially, the Lethbridge area, from the States. Therefore, harmonization is very important.

With respect to safety, we have the grasshopper plague out there. I have noticed that farmers are much more concerned about their safety. They are much more cautious than they have ever been.

Control of grain beetles in the grain is a major problem for us because the weather has to be warm for the chemical to work. The Province of Saskatchewan has introduced a program whereby someone in the community administers the program, and he comes and puts a sign on the bin for safety.

We do not like all of those things because it is more bureaucratic. The farmer would crawl on top of the bin, take a hockey stick and put something on it and push the pills down in the bin. It worked very well. However, they are tightening up. There is no question.

Farmers are responding to the safety concern. Those are my comments. I believe you have covered it very well.

Mr. Friesen: You are right. When it comes to the grains and oil seeds sector, the livestock sector and the horticultural sector, we essentially have a free trade agreement with the U.S. We have open borders.

Senator Gustafson: Absolutely.

Mr. Friesen: The more open the borders, the more there is a need to respond appropriately to agriculture policy in other countries and not to compromise our safety standards. We need to use all of the information and anything we possibly can that other countries have garnered through their work.

Regarding the importation of products, some countries point the finger at Canada sometimes and almost make us a laughing stock because we actually accept lower standards for our import than we do for the food that we produce ourselves. We must ensure that we prevent that as well.

favorables au concept de précaution mais il n'y pas de principe qui définit ce que cela signifie exactement. Lorsque l'on considère le principe de précaution et la force des groupes de pression, nous pensons qu'il est important pour quiconque fait une demande d'examen spécial, de donner certains renseignements qui étayent la crédibilité du problème auquel il fait allusion.

Le sénateur Morin: Merci de cet éclaircissement.

Le sénateur Gustafson: J'ai bien aimé votre exposé parce que ce qui me préoccupe, c'est l'harmonisation. C'est très important du fait du commerce entre nos deux pays. C'est très important dans le secteur du bétail, dans le secteur des céréales — dans tous ces secteurs.

Comme vous l'avez dit, le temps est précieux. Nous sommes en concurrence avec les Américains dans nombre de ces secteurs, notamment dans celui du bétail. M. Friesen sait probablement mieux que moi mais 75 p. 100 de notre bétail traverse probablement la frontière. Il y a maintenant du bétail qui arrive en Alberta, surtout dans la région de Lethbridge, en provenance des États-Unis. L'harmonisation est donc très importante.

Pour ce qui est de la sécurité, nous avons le problème des sauterelles. J'ai remarqué que les agriculteurs s'inquiètent beaucoup plus de leur sécurité. Ils sont beaucoup plus prudents qu'ils ne l'ont jamais été.

Le contrôle des coléoptères qui s'attaquent aux céréales est très important pour nous parce qu'il faut qu'il fasse chaud pour que le produit chimique soit efficace. La Saskatchewan a adopté un programme qui prévoit un responsable local qui vient mettre une signalisation sur les cellules à grain.

Nous n'aimons pas tout cela parce que c'est plus bureaucratique. Autrefois, l'agriculteur aurait grimpé au-dessus de la cellule et aurait avec un bâton de hockey qu'il aurait recouvert de quelque chose enfouit les pilules dans la cellule. Ça marchait très bien. Toutefois on devient plus strict.

Les agriculteurs s'occupent davantage de sécurité. C'est ce que je voulais dire. Je crois que vous avez bien couvert la question.

M. Friesen: Vous avez raison. Pour ce qui est des céréales, des oléagineux, du bétail et du secteur horticole, nous avons essentiellement un accord de libre-échange avec les États-Unis. Les frontières sont ouvertes.

Le sénateur Gustafson: Tout à fait.

M. Friesen: Plus les frontières sont ouvertes, plus il faut tenir compte de la politique agricole des autres pays et ne pas compromettre nos normes de sécurité. Nous devons utiliser tous les renseignements possibles et tout ce qu'ont retiré les autres pays de leur propre recherche.

Pour l'importation de produits, certains pays nous montrent parfois du doigt et se moquent de nous parce que nous acceptons en fait des normes inférieures pour nos importations que pour les aliments que nous produisons nous-mêmes. Nous devons donc veiller à éviter également cela.

Senator Morin: Mr. Friesen, what about the hockey stick technique? You did not talk about that.

Mr. Friesen: That was good anecdotal evidence of the past.

Senator Gustafson: The Canadian Western Agribition will be held in Regina next week. It is the largest agriculture and livestock show in the world. There will be any number of cattle coming across the border to be entered in the show.

Senator Léger: Is it the same department in government, that forbids certain pests and then after accepts the entry of products that have been grown with the same material that was forbidden?

Mr. Friesen: It is my understanding that the importation of food products would be under the jurisdiction of the Canadian Food Inspection Agency, which is part of Agriculture. The PMRA is now responsible for the registration of products in Canada. They are two separate arm's length agencies.

Senator Léger: Maybe they do not communicate? Is that it?

Mr. Friesen: I can assure you that we have emphasized the need to address this, especially within the context of the agriculture policy framework. We need to build stronger crosswalks between the different jurisdictions that have responsibility in agriculture so that there is a harmonization of our policies and that the development of one over here does not undermine the utility of another policy over there.

The Chairman: Mr. Friesen, let me make two comments:

If after the bill is in effect, you continue to have trouble on the harmonization front, would you let us know? Either the Senate agriculture committee or this committee will deal with that quickly, because that is an intolerable situation.

Second, I will respond to your comment about the unequal burden of proof required from citizens and groups such as provincial departments and others who have resources to launch a complaint. That is not uncommon in federal legislation — or indeed in some provincial legislation — where one reserves the right of an individual citizen to make a complaint against the government, which the government may or may not do anything about. However, if an organized group with clear resources behind it wants to launch a complaint, then they should clearly deal with the frivolousness issue. That is not terribly unusual in federal legislation.

Mr. Friesen: Thank you very much for this opportunity. I want to emphasize that we support the intent of this legislation. The additions that we have suggested can be made without undermining that intent. We would encourage you to seriously consider these submissions.

The Chairman: Thank you.

Senators, could I have a quick motion to allow us to table in the Senate the legislation budget for the committee? Senator LeBreton and I have approved it at $10,500.

Le sénateur Morin: Monsieur Friesen, qu'est-ce que c'est cette technique du bâton de hockey? Vous n'en avez pas parlé.

M. Friesen: C'était une anecdote sur la façon dont les choses se faisaient autrefois.

Le sénateur Gustafson: La Canadian Western Agribition aura lieu à Regina la semaine prochaine. C'est la plus grande foire agricole au monde. Il y aura du bétail qui va traverser la frontière pour participer à cette foire.

Le sénateur Léger: Est-ce le même ministère qui interdit certains pesticides et puis ensuite accepte que des produits cultivés à l'aide de ces mêmes pesticides entrent au Canada?

M. Friesen: Je crois que l'importation des produits alimentaires relève de l'Agence canadienne d'inspection des aliments qui relève elle-même d'Agriculture du Canada. L'ARLA est maintenant responsable de l'homologation des produits au Canada. Il s'agit de deux organismes indépendants.

Le sénateur Léger: Peut-être qu'ils ne communiquent pas entre eux? C'est cela?

M. Friesen: Je peux vous assurer que nous avons insisté sur la nécessité de faire attention à cela, surtout dans le contexte du cadre de politique agricole. Il faut qu'il y ait des liens plus étroits entre les différentes administrations responsables de sorte que nos politiques s'harmonisent et que ce que l'on fait d'un côté n'aille pas à l'encontre de ce que l'on fait de l'autre.

Le président: Monsieur Friesen, je ferai deux commentaires:

Si, lorsque la loi sera en vigueur, vous continuez à avoir des problèmes d'harmonisation, pourriez-vous nous en aviser? Soit le Comité sénatorial de l'agriculture soit notre comité s'en occupera rapidement parce que c'est une situation intolérable.

Deuxièmement, je voudrais répondre à ce que vous avez dit quant au fardeau inégal de la preuve demandée aux citoyens et aux groupes tels que les ministères provinciaux et d'autres qui ont suffisamment de ressources pour présenter une plainte. C'est quelque chose d'assez fréquent dans les lois fédérales — et également d'ailleurs dans certaines lois provinciales — qui reconnaissent aux simples citoyens le droit de présenter une plainte contre le gouvernement, à propos de laquelle le gouvernement ne fera pas forcément quelque chose. Toutefois, si un groupe organisé muni de ressources importantes veut présenter une plainte, il est évident qu'il faut empêcher les plaintes frivoles. Ce n'est pas tellement inhabituel dans les lois fédérales.

M. Friesen: Merci beaucoup aussi. Je répète que nous appuyons l'intention du projet de loi. Les ajouts que nous avons suggérés pourraient être apportés sans déroger à cette intention. Nous vous invitons donc à les examiner sérieusement.

Le président: Merci.

Sénateurs, est-ce que quelqu'un pourrait rapidement proposer une motion nous permettant de déposer au Sénat le budget de législation de ce comité? Le sénateur LeBreton et moi avons approuvé un montant de 10 500 $.

Senator Cordy: I so move.

The Chairman: Agreed.

The committee adjourned.

Le sénateur Cordy: J'en fais la proposition.

Le président: D'accord.

La séance est levée.

APPEARING

On Bill C-12:

The Honourable Paul DeVillers, P.C., M.P., Secrectary of State (Amateur Sport).

WITNESSES

On Bill C-12:

From Sport Canada:

Mr. Lane MacAdam, Director General;

Mr. Roger Charland, Legal Counsel.

On Bill C-8:

From the Canadian Federation of Agriculture:

Mr. Robert Friesen, President;

Ms. Nicole Howe, Environmental Policy Analyst.

COMPARAÎT

Sur le projet de loi C-12:

L'honorable Paul DeVillers, c.p., député, secrétaire d'État (Sport amateur).

TÉMOINS

Sur le projet de loi C-12:

De Sport Canada:

M. Lane MacAdam, directeur général;

M. Roger Charland, conseiller juridique.

Sur le projet de loi C-8:

De la Fédération canadienne de l'agriculture:

M. Robert Friesen, président;

Mme Nicole Howe, analyste des politiques environnementales.